Santé Canada Health Canada

LES HAUTS ET LES BAS DE LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Aperçu des initiatives et des ressources canadiennes 1989 – 1997

Canada

100-03993/

LES HAUTS ET LES BAS DE LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Aperçu des initiatives et des ressources canadiennes 1989 – 1997

Notre mission est d'aider les Canadiens et les
Canadiennes à maintenir et à améliorer leur état de santé.
Santé Canada

Les hauts et les bas de la lutte contre la violence faite aux femmes préparé par **Donna Denham** et **Joan Gillespie**, pour l'Unité de la prévention de la violence familiale, Santé Canada.

Also available in English under the title
Two Steps Forward... One Step Back

Les opinions exprimées dans ce document sont
celles des auteures et ne reflètent pas nécessairement
les points de vue de Santé Canada.

Il est interdit de reproduire ce document à des fins
commerciales, mais sa reproduction à d'autres fins
est encouragée, à condition que la source soit citée.

On peut obtenir, sur demande, la présente publication
en formats de substitution.

Pour obtenir plus de renseignements sur les questions de
violence familiale, veuillez communiquer avec :

Le Centre national d'information sur la violence dans la famille
Unité de la prévention de la violence familiale
Division des questions relatives à la santé
Direction générale de la promotion et des programmes
de la santé
Santé Canada
Indice de l'adresse : 1907D1
7e étage, immeuble Jeanne-Mance, Pré Tunney
Ottawa (Ontario), K1A 1B4, CANADA
Téléphone : 1-800-267-1291 ou (613) 957-2938
Télécopieur : (613) 941-8930
Téléimprimeur (FaxLink) : 1-888-267-1233 ou (613) 941-7285
ATME : 1-800-561-5643 ou (613) 952-6396
Site Web : http://www.hc-sc.gc.ca/nc-cn

© Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1999
Cat. H72-21/167-1998F
ISBN 0-662-83271-X

Table des matières

Préface 1

CHAPITRE 1 : Le contexte 3
Un regard en arrière : avant les années 1990 3
Qu'est-ce que la violence faite aux femmes? 4
L'ampleur du problème : quelques faits 5
Qu'a-t-on appris sur la violence faite aux femmes? 5
Violence conjugale, violence faite aux femmes, violence familiale, etc. : pourquoi changer constamment de terminologie pour désigner le même problème? 6

CHAPITRE 2 : Qu'est-ce qui a changé depuis 1989? 9
Comprendre l'évolution 9
1. Sensibilisation accrue à la violence faite aux femmes en tant que phénomène social et non en tant qu'affaire familiale d'ordre privé 10
2. Compréhension et analyse plus larges du problème de la violence faite aux femmes parmi les travailleurs de première ligne, les porte-parole, les chercheurs et les décideurs 10
3. Importance accrue accordée à la prévention sous la forme d'une intervention précoce auprès des enfants 11
4. Importance accrue accordée aux solutions judiciaires 12
5. Plus de collaboration et de travail intersectoriel 13
6. Plus large reconnaissance de la valeur de la recherche-action 14
7. Déclin systématique des services et des organismes à l'intention des femmes en raison des réductions budgétaires 15

CHAPITRE 3 : Principaux jalons 19
1. La tuerie de l'École polytechnique 19
2. L'Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale 20
3. L'Enquête nationale sur la violence envers les femmes 21
4. Création de cinq centres de recherche sur la violence et la violence faite aux femmes 22
5. Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes 23
6. Les procédures de consultation de Justice Canada 24
7. La Quatrième conférence mondiale sur les femmes et le Forum des organismes non gouvernementaux à Beijing 25

CHAPITRE 4 : Questions et initiatives importantes **27**
1. L'hébergement et la continuité des services 27
2. Les répercussions sur les enfants exposés à la violence conjugale 30
3. La violence faite aux femmes et la santé des femmes 32
4. La violence faite aux femmes et le milieu travail 34
5. Le rôle des hommes 36
6. Les lois et la violence faite aux femmes 37
7. La collaboration et les partenariats 39
8. La prévention et la sensibilisation du public 41
9. Questions associées à la diversité culturelle 43
10. Questions associées à l'invalidité 44
11. La violence dans les relations homosexuelles 46
12. Questions autochtones 47
13. La violence dans les fréquentations et chez les jeunes 49

CHAPITRE 5: Réflexions **51**
Principales leçons et pratiques optimales tirées de l'expérience des dix dernières années .. 51
Résultats inattendus 52
Les femmes sont-elles plus en sécurité? 53
L'avenir 54
Les défis 54

Annexe 1 : Personnes interrogées dans le cadre de cette enquête **57**

Annexe 2 : Alliance de cinq centres de recherche sur la violence **61**

Annexe 3 : Ressources **63**

En 1989, la Division de la prévention de la violence familiale de Santé Canada a demandé à Linda MacLeod, chercheuse et écrivain respectée, de lui remettre un rapport fournissant une vue d'ensemble de la question de la violence faite aux femmes. Dans la préface de ce rapport, intitulé *Espoirs et déceptions dans le domaine des femmes battues : Progrès, dilemmes et perspectives de prévention*, M^me^ MacLeod présente son travail comme

> ***« l'ensemble des espoirs, des préoccupations, des observations et des prévisions de quarante personnes, fonctionnaires ou agents de l'extérieur, à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale, qui ont eu l'amabilité de réfléchir avec moi sur la question des femmes battues et de faire part de leurs opinions éclairées sur l'évolution de la situation et sur les voies qu'il conviendrait d'explorer. »***

Depuis son achèvement, cet ouvrage est devenu l'une des références les plus recherchées sur la violence faite aux femmes parmi les textes distribués par le Centre national d'information sur la violence dans la famille (Santé Canada). Il s'agit d'une ressource importante pour les gens qui essaient, peut-être pour la première fois, de comprendre la question de la violence faite aux femmes dans le contexte canadien aussi bien que pour ceux qui se penchent sur ce problème depuis des années.

Depuis la publication *Espoirs et déceptions*, on a vu apparaître au Canada quantités de nouvelles données et de nouvelles perspectives et quelques moyens exceptionnels de sensibilisation du public à la violence faite aux femmes. Le temps est venu, une fois encore, d'essayer de faire utilement le point sur les grandes réalisations et les principaux défis devant lesquels se trouvent les Canadiens à ce stade de la lutte contre la violence faite aux femmes. Nous espérons que cette vue d'ensemble actualisée sera utile aux étudiants, aux décideurs, aux chercheurs et aux praticiens.

Nous avons structuré le rapport de façon qu'il puisse servir à

- initier les néophytes à la question de la violence faite aux femmes dans une perspective suffisamment large pour leur donner une vue générale sans les submerger d'information;
- informer les lecteurs sur des ressources de qualité qui leur donneront accès à une analyse approfondie de certains aspects du problème;
- trouver les personnes-ressources qui travaillent sur des questions connexes;
- trouver des ressources pratiques qui puissent servir à développer des projets communautaires destinés à lutter contre la violence faite aux femmes.

Aux lecteurs qui désirent approfondir la question telle qu'elle se pose au Canada, nous recommandons l'ouvrage de Linda MacLeod et Walter DeKeseredy intitulé *Woman abuse: A sociological study* (1997). Ils y trouveront une analyse intéressante et exhaustive de théories sociologiques, des orientations de la recherche actuelle et des évaluations des politiques destinées à régler le problème de la violence faite aux femmes. Il s'agit d'un ouvrage convivial au style simple et clair.

Pour réunir les données nécessaires à notre rapport, nous avons adopté la méthode employée par M^me^ MacLeod dans *Espoirs et déceptions*. Nous avons interrogé une cinquantaine de personnes travaillant sur la question de la violence faite aux femmes depuis 1989. On trouvera à l'**annexe 1** une liste de leurs noms et des organismes qu'elles représentent. La plupart des personnes interrogées ont beaucoup plus d'années d'expérience que le nombre d'années couvert par notre rapport. Leur discours s'appuie sur des points de vue et des expériences très différents, et elles tirent des conclusions différentes de données similaires. L'information

qu'elles nous ont fournie était destinée à notre rapport, mais nous assumons la responsabilité de leur analyse et du résumé des thèmes.

Pour rendre ce rapport plus pratique, nous avons demandé à chacune des personnes de nommer les ressources qu'elles utilisent personnellement et qu'elles recommanderaient à ceux qui désirent approfondir la question ou prendre des mesures sur certains aspects de la violence faite aux femmes. De plus, nous avons examiné d'autres ressources et documents produits au cours des années 1990, mais que les personnes interrogées n'ont pas mentionnés. Les guides pratiques, les ouvrages éducatifs, les brochures et les documents de formation ainsi réunis sont signalés tout au long du rapport pour permettre aux lecteurs d'avoir accès à une analyse plus approfondie de certains sujets. On trouvera à l'**annexe 3** une liste de ces ressources et les coordonnées permettant de les obtenir. La plupart des ressources mentionnées contiennent d'excellentes bibliographies commentées qui permettront sans doute aux lecteurs d'aller aussi loin qu'ils le souhaitent dans l'étude de certains aspects de la violence faite aux femmes.

De la sorte, nous espérons que les lecteurs seront en mesure de trouver les renseignements dont ils ont besoin sous une forme utilisable.

Donna Denham et Joan Gillespie
Mars 1998

Un regard en arrière : avant les années 1990

Au Canada, on a commencé à vraiment s'intéresser à la question de la violence faite aux femmes à la fin des années 1970. Ce sont des collectifs féministes populaires et des groupes de conscientisation qui ont circonscrit cette question et qui ont créé les premières maisons de transition et les premiers centres d'aide pour les femmes battues et leurs enfants. Ces porte-parole ont adopté une perspective holistique axée sur l'acquisition de l'autonomie, par laquelle les femmes croyaient les femmes, s'aidaient les unes les autres et collaboraient pour aider les femmes battues à trouver des moyens de se libérer de la violence dont les responsables étaient principalement les hommes de leur vie. C'est le mouvement féministe qui a défini la violence faite aux femmes comme une question d'ordre politique et comme une réalité dont la solution exigeait une vaste réforme sociale et structurelle.

À l'échelle de la collectivité, la population non plus que les spécialistes n'étaient très sensibilisés à cette question, et l'on n'avait aucune idée de son ampleur et de sa portée. Les femmes battues étaient traitées individuellement pour des problèmes émotifs et psychologiques, ou encore la violence était abordée dans le contexte des « problèmes familiaux ». Celles qui survivaient à la violence et les militantes féministes étaient à l'époque ridiculisées publiquement et dénigrées.

Au cours des années 1980, la population est devenue plus sensible au problème et s'en est davantage indignée. Il s'en est suivi une augmentation très sensible du désir et de la volonté de réduire la violence faite aux femmes ou même d'y mettre un terme.

- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont financé des refuges et des services de counselling.
- Au Canada, le nombre des refuges est passé de 78 en 1978 à plus de 400 à la fin des années 1980.
- Le nombre et la variété des personnes et des organismes engagés dans la lutte contre la violence faite aux femmes se sont accrus considérablement : travailleurs sociaux, travailleurs de la santé, policiers, avocats, groupes religieux et chercheurs universitaires, par exemple, ainsi que divers gouvernements se sont également mis à examiner sérieusement la question de la violence faite aux femmes de telle façon que les Canadiens ont commencé à mieux comprendre le problème et que des solutions plus efficaces ont été possibles.
- On a davantage mis l'accent sur la nature criminelle de l'agression contre la conjointe.
- On a lancé des campagnes de sensibilisation du public de grande envergure.

Dans l'ensemble, la violence faite aux femmes a commencé à occuper la conscience publique, et la question est devenue une question sociale légitime.

À la fin des années 1980, de plus en plus de gens se sont progressivement rendu compte que le problème était si répandu dans la société canadienne qu'il n'y aurait jamais suffisamment de refuges, de travailleurs sociaux, de policiers ou d'avocats pour réparer les torts subis par les femmes dans leur foyer. On s'est mis à intégrer des méthodes de prévention dans de plus en plus de programmes de santé et de services sociaux.

Des comités de coordination, composés de membres d'organismes de différents secteurs engagés dans l'action auprès des femmes battues et de leur famille, se sont formés et ont pris de l'ampleur dans toutes les collectivités du Canada. Beaucoup de ces comités ont créé des liens de collaboration entre eux pour mieux coordonner leurs services et, dans

certains cas, les intégrer. Des centaines de projets financés dans le cadre de la première Initiative de lutte contre la violence familiale (1) du gouvernement fédéral ont déclenché la diffusion publique d'une masse de connaissances nouvelles sur la violence faite aux femmes.

À mesure que la question de la violence faite aux femmes est devenue moins associée aux refuges et au mouvement féministe pour être de plus en plus considérée comme un problème général, les travailleurs de première ligne ont commencé à s'en préoccuper. Ils ont travaillé d'arrache-pied dans leurs refuges et leurs centres d'aide pour femmes — souffrant d'un sous-financement chronique — pour répondre aux besoins d'un nombre grandissant de femmes battues et de leurs enfants. L'intervention d'urgence a pris le pas sur la poursuite de l'objectif à plus long terme de prévention de la violence faite aux femmes au moyen d'une profonde transformation structurelle.

Au cours des dernières années, la popularisation de la question de la violence s'est poursuivie : beaucoup plus de gens représentant tout l'éventail de la société canadienne se sont sensibilisés aux causes de la violence faite aux femmes et aux solutions à y apporter.

L'activité exubérante des années 1980 a laissé place, dans les années 1990, à une ère de réduction des dépenses, d'exigences croissantes sur le plan de la responsabilisation et de solutions à caractère plus judiciaire. On est en train, dans plusieurs secteurs, de procéder à une synthèse des apprentissages et à une consolidation des connaissances sous la forme de l'élaboration de pratiques optimales. L'éventail des solutions met de plus en plus en valeur l'expérience des femmes autochtones, des femmes de couleur, des femmes immigrantes, des femmes handicapées, des lesbiennes et des femmes appartenant à d'autres groupes minoritaires. Cette transformation a suscité une prise de conscience plus large des besoins des diverses collectivités de femmes et une conscience plus profonde de la complexité de la question.

On a beaucoup accompli, mais, comme le rappellent aussitôt les travailleuses des refuges pour femmes, des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et des centres de santé pour femmes :

> *« ... les femmes continuent en grand nombre à faire appel à nous, elles continuent d'être battues et assassinées par leurs partenaires, leurs ex-partenaires et les hommes qu'elles aiment » (2).*

Qu'est-ce que la violence faite aux femmes?

Nous avons retenu, pour les besoins de notre rapport, la définition élaborée par Linda MacLeod. Son travail s'appuie sur les récits de femmes et d'enfants qui ont survécu à la violence et sur les témoignages de gens qui travaillent directement auprès d'eux.

Il y a violence faite aux femmes lorsqu'il y a abus de pouvoir de la part d'un mari, d'un ex-mari, d'un partenaire intime ou d'un ex-partenaire (homme ou femme), qui a pour effet une perte de dignité, de pouvoir et de sécurité, ainsi qu'un sentiment d'impuissance et de claustration pour la femme qui est la victime directe de mauvais traitements systématiques d'ordre physique, psychologique, économique, sexuel, verbal ou spirituel. La définition inclut également les menaces systématiques ou le fait, pour leur mari, leur ex-mari, leur partenaire intime ou leur ex-partenaire, de contraindre les femmes à être témoins de la violence faite à leurs enfants, à leurs proches parents, à leurs amis, à leurs animaux familiers ou à des biens auxquels elles accordent une valeur. La violence faite aux femmes est intimement liée aux structures, aux valeurs et aux orientations sociales, économiques et politiques qui créent et perpétuent l'inégalité (3).

L'ampleur du problème : quelques faits

Selon Statistique Canada :

- Au Canada, trois femmes (actuellement ou antérieurement) mariées ou en union de fait sur dix ont fait l'objet au moins une fois de violence physique ou sexuelle de la part d'un conjoint (4).
- Le taux de voies de fait contre l'épouse parmi les jeunes femmes de 18 à 24 ans est quatre fois supérieur à la moyenne nationale (5).
- Treize pour cent des femmes qui déclarent avoir été brutalisées par leur conjoint actuel ont, à un moment donné, craint pour leur vie dans leurs rapports avec l'homme avec qui elles vivent actuellement (6).
- En 1994-1995, ce sont 85 259 femmes et enfants à leur charge qui ont été admis dans 356 maisons de transition, et 79 % des femmes accueillies dans les refuges ont déclaré fuir une situation de violence (7).

Les chiffres ne disent pas tout, et c'est très vrai dans le cas de la violence faite aux femmes. Tout au long de notre rapport, d'autres faits et chiffres seront fournis relativement à certains thèmes associés à la violence faite aux femmes. De plus, certains des ouvrages et articles dont nous suggérons la lecture donnent un visage humain à la douleur réelle et aux coûts que suscite la violence faite aux femmes.

Qu'a-t-on appris sur la violence faite aux femmes?

La liste qui suit, dressée par Linda MacLeod et Walter DeKeseredy, résume certaines des principales leçons tirées de la longue expérience des travailleurs de première ligne et des chercheurs dans le domaine de la violence faite aux femmes (8).

1. La violence faite aux femmes est, dans notre société, une réalité pour beaucoup de femmes. En fait, la famille est le lieu le plus dangereux qui soit pour les femmes.
2. La violence faite aux femmes n'est pas un phénomène récent. Elle traduit et consolide des pratiques, des attitudes et des convictions traditionnelles.
3. La violence faite aux femmes s'enracine dans des valeurs reconnues concernant le pouvoir, le contrôle et la domination.
4. Les racines de la violence ne se trouvent pas seulement dans les attitudes et les valeurs, mais aussi dans les inégalités systémiques, les réactions institutionnelles et les déséquilibres de pouvoir.
5. La violence faite aux femmes est plus que de la violence physique et sexuelle. Elle englobe la violence psychologique, verbale, financière et spirituelle. Pour beaucoup de femmes, ces formes de violence sont beaucoup plus nuisibles et changent beaucoup plus leur vie que les blessures physiques.
6. La violence est présente quels que soient la race, la religion, l'âge, l'emploi, le niveau d'instruction et la situation économique, mais les faits attestent qu'elle est plus répandue parmi les jeunes femmes liées par une union de fait, mariées depuis deux ans ou moins ou séparées.
7. La grossesse, la séparation récente, l'isolement, l'expérience antérieure de la violence, la présence d'armes dans la maison et le statut social peu élevé (qu'il soit subjectif ou effectif) sont autant de facteurs qui accentuent le risque de violence.
8. Les femmes victimes de violence ont plus tendance à consulter des spécialistes de la santé, des membres du clergé ou d'autres conseillers spirituels, des amis et des parents proches qu'à faire appel aux services policiers.
9. Les femmes victimes de violence ne se sentent pas toujours protégées ou bien servies par le système de justice ou le système de santé et des services sociaux.

10. Les femmes victimes de violence obtiennent rarement l'appui émotif, économique et social dont elles ont besoin de la part de leurs amis, de leur parenté ou des établissements et des spécialistes de la santé, juridiques ou sociaux.

11. Pour la plupart des femmes, les mesures unidimensionnelles prises à l'égard de la violence faite aux femmes ne sont pas utiles. La violence faite aux femmes est un problème à facettes multiples qui exige des mesures multidimensionnelles.

12. Comme la violence faite aux femmes s'enracine dans les valeurs, les normes et les structures de la collectivité, les mesures efficaces doivent être collectives et adaptées à la diversité culturelle.

13. Pour prévenir la violence faite aux femmes, on doit prendre des mesures qui s'attaquent aux valeurs, aux attitudes et aux inégalités qui perpétuent la victimisation des femmes par les hommes.

Nos entrevues nous ont révélé une autre leçon importante à ajouter à la liste de MacLeod et DeKeseredy : la violence existe également dans les relations homosexuelles. Les solutions à la violence faite aux femmes doivent comporter des moyens de circonscrire et de régler la violence exercée dans le cadre de relations intimes entre femmes.

Violence conjugale, violence faite aux femmes, violence familiale, etc. : pourquoi changer constamment de terminologie pour désigner le même problème?

À bien des égards, cette terminologie variable traduit des points de vue contradictoires, la diversité des expériences de la violence et l'évolution qui a dû se produire à mesure que la recherche et l'expérience du problème se sont élargies. La désignation du problème est un problème et met en lumière la diversité des perspectives sur la violence faite aux femmes.

Avant 1970, il n'existait pas de terminologie propre pour désigner la violence exercée sur les femmes par leur mari ou leur partenaire. Les féministes parlaient de « femmes battues » pour désigner la situation particulière dans laquelle s'exerçait la violence et pour indiquer très clairement qui en étaient les principales victimes. À mesure que la question a pris de l'importance pour les travailleurs sociaux, le personnel médical et les spécialistes masculins, on a adopté des expressions comme « violence », « violence familiale » et « violence conjugale ». Beaucoup de gens étaient disposés à inscrire cette violence dans le cadre de la famille, mais l'idée de désigner les hommes comme les principaux responsables de la violence s'est heurtée à une très grande résistance.

À mesure que les féministes insistaient pour obtenir que le système de justice intervienne, on a dû adopter une terminologie juridique. C'est ainsi que les « voies de fait contre l'épouse ou la conjointe » ont remplacé la violence conjugale et les femmes battues. On a alors pu mettre l'accent sur la nature criminelle de l'infraction tout en maintenant la distinction selon le sexe. L'une des limites de cette expression est qu'elle ne renvoie qu'à la violence physique ou sexuelle, qui tombe sous le coup du *Code criminel*. La violence émotive, psychologique et financière passe au second plan.

À la fin des années 1980 et au début des années 1990, la « violence des hommes contre les femmes » est devenue une expression courante pour désigner la question, parce qu'elle circonscrivait clairement le rapport entre les sexes. À mesure que l'expérience des femmes autochtones, des femmes de cultures diverses, des femmes handicapées et des lesbiennes a pris sa place dans la recherche, cette désignation est devenue de plus en plus problématique pour beaucoup d'hommes et de femmes.

Aujourd'hui, on parle surtout de « violence faite aux femmes » et de « violence familiale ou conjugale », expression plus neutre. Les gouvernements et beaucoup de groupes communautaires préfèrent les expressions

neutres, qui traduisent leur désir d'inclusivité. Beaucoup de travailleuses populaires, d'universitaires et de spécialistes féministes préfèrent conserver les expressions qui traduisent le rapport entre les sexes pour souligner le fait que la violence exercée contre les femmes est structurée dans le fonctionnement même de notre société et que la prévention doit être axée sur la transformation des structures sociales et non pas seulement sur la recherche de solutions aux problèmes individuels de femmes et de familles dysfonctionnelles (9).

Nous parlerons ici surtout de « violence faite aux femmes », en mettant l'accent sur la violence exercée sur les femmes par leur partenaire, leur ex-partenaire et ceux qui en ont la charge.

Notes :

1. Les deux Initiatives de lutte contre la violence familiale (1988-1992 et 1991-1995, qui s'est poursuivie jusqu'en 1996) ont été lancées et financées par le gouvernement fédéral, dans l'intention d'élaborer une perspective nationale exhaustive et cohérente sur la violence familiale. Sept ministères fédéraux ont collaboré avec des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux à l'échelle provinciale, territoriale et locale pour améliorer la capacité du Canada de lutter contre la violence faite aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées.
2. Les citations sans référence sont tirées du dossier des entrevues.
3. DEKESEREDY, W., et L. MACLEOD. *Woman abuse: A sociological story*, Harcourt Brace Canada, Toronto, 1997, p. 5.
4. CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE. *Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe*, Statistique Canada (ISBN 0715-271X), Ottawa, 1994, p. 1.
5. CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE. p. 5.
6. CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE. p. 8.
7. CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE. *Enquête sur les maisons de transition (fiche d'information)*, Statistique Canada, Ottawa, 1994-1995.
8. DEKESEREDY, W., et L. MACLEOD. p. 189.
9. DEKESEREDY, W., et L. MACLEOD. p. 12-22 : excellente description des répercussions du processus de désignation du problème.

Ce qui a changé depuis 10 ans

Les personnes interrogées s'entendent généralement au sujet des grands changements qui se sont produits au cours des dernières années. Elles s'entendent également pour dire que la plupart de ces changements indiquent que, de façon générale, la lutte contre la violence faite aux femmes a progressé. À certains égards, comme la sensibilisation accrue du public, on estime généralement que les progrès ne sont pas seulement encourageants, mais tout à fait remarquables.

Nous avons pu, grâce à ces entrevues, circonscrire les sept grands changements suivants survenus au cours des dix dernières années.

1. Les Canadiens comprennent et acceptent davantage que la violence faite aux femmes est une question sociale et non une affaire familiale d'ordre privé.

2. Les travailleurs de première ligne, les porte-parole, les chercheurs et les décideurs comprennent et analysent mieux le problème de la violence faite aux femmes.

3. On met davantage l'accent sur la prévention sous la forme d'une intervention précoce auprès des enfants.

4. On met davantage l'accent sur les solutions judiciaires.

5. On met davantage l'accent sur la collaboration et le travail intersectoriel.

6. La valeur de la recherche-action féministe est plus reconnue parmi les universitaires, les travailleurs de première ligne et les fonctionnaires.

7. On constate une baisse systématique des services et des mécanismes de soutien mis à la disposition des femmes victimes de violence et de leurs enfants.

Comprendre l'évolution

Beaucoup des personnes interrogées dans le cadre de notre enquête s'entendent sur la nature des changements importants, mais elles ne s'entendent pas toujours sur la question de savoir si chacun de ces changements a effectivement placé les femmes victimes de violence devant de meilleurs choix.

L'évolution qui s'est produite au cours des dernières années en raison des réductions des dépenses imposées par toutes les administrations gouvernementales, en particulier dans les secteurs de la santé, des services sociaux et de l'éducation, a donné lieu, pour certaines des personnes interrogées, à de véritables défis et elle a donc tempéré considérablement leur optimisme quant à certains des autres changements positifs. Celles qui travaillent tous les jours directement auprès de femmes victimes de violence font le plus souvent état des répercussions négatives de la baisse de l'aide économique sur ces femmes et sur les services destinés à leur venir en aide.

Eu égard à deux changements (la collaboration accrue et le recours accru à des solutions judiciaires), les porte-parole qui travaillent directement auprès de femmes victimes de violence et de leurs enfants nourrissent beaucoup d'inquiétudes quant aux bénéficiaires réels de ces changements. Le bref aperçu présenté à la page suivante résume certaines des principales questions soulevées par les spécialistes que nous avons interrogées.

Nous invitons les lecteurs à se reporter à l'**annexe 3** pour obtenir des renseignements sur les ressources qui leur fourniront une analyse plus détaillée et plus approfondie de chacun des thèmes auxquels renvoient ces changements.

1. Sensibilisation accrue à la violence faite aux femmes en tant que phénomène social et non en tant qu'affaire familiale d'ordre privé

On s'entend unanimement pour dire que la population en général, la plupart des corps spécialisés et toutes nos grandes institutions ont aujourd'hui une conscience de la nature, de l'ampleur et de certaines des causes de la violence faite aux femmes qu'ils n'avaient pas avant la tuerie de l'École polytechnique, en 1989. Les personnes interrogées nous ont fourni quelques indicateurs intéressants tirés de leur travail, qui attestent l'effet de cette sensibilisation accrue.

- Les femmes n'acceptent plus aussi longtemps une situation de violence. Elles dénoncent la violence dans leur vie et cherchent de l'aide plus tôt.
- Les organismes de réglementation professionnelle semblent réagir plus rapidement à la dénonciation de cas de violence faite aux femmes par leurs membres. Un plus grand nombre d'enquêtes font la une des journaux locaux. Ces organismes sont aujourd'hui conscients qu'ils sont surveillés et que les femmes « parleront haut » s'ils ne donnent pas suite aux plaintes.
- Il se produit désormais des discussions publiques sur ce qu'il convient de considérer comme un comportement approprié, en milieu de travail, entre patients et médecins, étudiants et enseignants, dirigeants religieux et membres des communautés. On élabore et on affiche des codes de conduite dans lesquels le comportement sexuel approprié est défini.
- Les jeunes femmes abordent leur maturité en étant plus conscientes de la violence faite aux femmes, en ayant une disposition à en parler et un vocabulaire pour le faire, et en sachant mieux circonscrire les différentes formes de violence. La plupart des jeunes femmes n'ont pas peur de prononcer les mots « viol », « inceste » ou « violence conjugale ». Et, lorsqu'elles les prononcent, les autres savent de quoi elles parlent.
- Beaucoup de celles qui demandent de l'aide connaissent déjà les mots qui décrivent ce qui leur arrive. Elles s'attendent à être crues et elles pensent que quelqu'un pourra les aider. Beaucoup de femmes parlent aujourd'hui de pouvoir et de contrôle d'une manière qui n'aurait pas été imaginable il y a seulement quelques années, et un plus grand nombre de femmes font plus facilement le lien entre leur propre situation et la situation d'inégalité des femmes en général.

2. Compréhension et analyse plus larges du problème de la violence faite aux femmes parmi les travailleurs de première ligne, les porte-parole, les chercheurs et les décideurs

Les travaux innovateurs de groupes antérieurement sous-représentés de femmes marginalisées, et les ressources pratiques auxquelles ils ont donné lieu, ont considérablement enrichi la façon dont la violence faite aux femmes est décrite, les méthodes d'intervention d'urgence et la forme des solutions proposées aux décideurs. Beaucoup de femmes se font désormais entendre, et elles composent un ensemble diversifié. Ce qui réunit l'expérience de toutes les femmes est leur lutte commune pour mettre un terme à la violence dans leur vie et pour modifier les attitudes et les convictions qui dévalorisent les femmes et les enfants.

L'analyse féministe de la violence faite aux femmes n'est plus considérée comme exhaustive à moins qu'elle ne tienne compte de la race, de la classe sociale, de l'orientation sexuelle, de l'invalidité, de l'isolement géographique et d'autres facteurs spécifiques qui accroissent les risques que les femmes courent sur les plans de la discrimination

systémique et de la violence. L'intégration de la définition élargie de la violence faite aux femmes dans le cadre de l'analyse féministe continue d'évoluer, mais on a généralement le sentiment, au Canada, que nous avons beaucoup progressé sur ce front par rapport aux années qui ont précédé 1989.

L'approfondissement de l'analyse de la violence faite aux femmes a donné lieu à un examen et à une remise en question de l'efficacité des pratiques policières traditionnelles et des solutions proposées par les refuges. On s'est rendu progressivement compte qu'il fallait offrir plus de choix et permettre une plus grande souplesse dans beaucoup des services et des programmes destinés à aider les femmes victimes de violence, leurs enfants et leur famille. Les aspects de cette question sont abordés au chapitre 4.

La liste qui suit énumère certaines des caractéristiques de l'approfondissement de l'analyse de la violence faite aux femmes au cours des dernières années.

- Les chercheurs, les fournisseurs de services et les décideurs font plus souvent le lien entre la violence faite aux femmes et l'inégalité des femmes.
- La violence faite aux femmes est de plus en plus souvent abordée dans le contexte des droits de la personne et des droits associés à la citoyenneté.
- On commence à admettre que la violence faite aux femmes est une question grave sur le plan de la santé.
- L'analyse des rapports entre les sexes et l'égalité des sexes sont des questions jugées désormais légitimes par beaucoup de gens dans toutes les administrations gouvernementales. Cela s'est révélé utile pour les gens qui s'efforcent d'élaborer des politiques plus favorables aux femmes.
- On s'efforce beaucoup plus de respecter et de prendre en considération l'expérience et les besoins des femmes victimes de violence dans les diverses collectivités.

3 Importance accrue accordée à la prévention sous la forme d'une intervention précoce auprès des enfants

L'Enquête nationale sur la violence envers les femmes effectuée par le Centre canadien de la statistique juridique en 1993 a révélé que les enfants sont témoins de la violence envers leur mère dans près de 40 p. 100 des ménages où cette violence s'exerce. L'enquête a également permis de confirmer la théorie du cycle générationnel de la violence, élaborée par Peter Jaffe et ses collaborateurs dans le cadre de leur analyse des répercussions de la violence sur les enfants qui en ont été témoins (1). Les travailleurs des refuges et des organismes de counselling sont conscients, depuis un certain temps déjà, des difficultés émotives et des problèmes de comportement prouvés chez les enfants qui ont été exposés à la violence faite aux femmes (2). Les données et les analyses des travaux de recherche qui ont été effectués au cours des dernières années ont permis d'attester l'ampleur du problème et d'orienter les mesures d'intervention et de prévention pour qu'elles soient efficaces.

Ce qui a changé dans les dix dernières années, c'est la mesure dans laquelle les politiciens et les décideurs tiennent compte désormais du fait que les enfants qui ont été témoins de la violence familiale courent un plus grand risque d'avoir des problèmes de comportement et de santé et des difficultés d'ordre social et scolaire. Il s'ensuit que les grands programmes d'intervention précoce mis en place au cours des dernières années (le Plan d'action canadien pour les enfants, le programme ontarien « Des bébés en santé », l'Initiative d'aide préscolaire aux autochtones, pour n'en nommer que quelques-uns) incluent la violence familiale parmi les facteurs de risque qu'il convient d'examiner et dont il faut tenir compte.

Un certain nombre des refuges qui se sont restructurés depuis quelques années ont élaboré un système d'enchaînement de

services. Des méthodes de dépistage particulières et des programmes individuels et collectifs à l'intention des enfants qui ont été exposés à la violence faite aux femmes font partie du travail que les refuges et les services d'extension doivent faire pour réduire les effets à long terme de la violence sur ceux et celles qui en ont été témoins (3).

Beaucoup de travailleurs estiment que l'exposition à la violence conjugale doit être considérée comme une forme distincte de violence et non d'un prolongement de la violence conjugale comme on a tendance à le penser généralement aujourd'hui. Les lois destinées à protéger les enfants pourraient donc contribuer à la promotion d'une intervention précoce. Il faut déployer beaucoup plus d'efforts pour sensibiliser les gens qui travaillent auprès des jeunes aux répercussions de l'exposition à la violence conjugale. Des travaux de recherche ont été entrepris pour approfondir cette question.

Nos entretiens avec nos interlocutrices nous inclinent à conclure que la reconnaissance du fait que les enfants exposés à la violence conjugale sont des « enfants à risque », et qu'il convient donc de leur appliquer des programmes d'intervention précoce et de prévention est peut-être le résultat des initiatives de lutte contre la violence faite aux femmes qui a les effets les plus durables sur la vie des femmes victimes de violence et leurs enfants. Nous estimons que l'argent consacré par le gouvernement fédéral à ces initiatives a fourni les moyens de faire mieux comprendre aux Canadiens le lien entre la violence conjugale et certains problèmes de comportement chez les enfants.

4 Importance accrue accordée aux solutions judiciaires

Il s'est produit un certain nombre de changements importants dans le système judiciaire au cours de cette période. Certaines personnes interrogées croient que la décision de modifier les lois et les procédures judiciaires dont on sait qu'elles sont défavorables aux femmes peut être considérée comme un indicateur que la société est disposée à aborder certains des problèmes structurels qui contribuent à la violence faite aux femmes. Par ailleurs, d'autres ont souligné qu'il y a lieu de se demander, et c'est un débat en cours, si ces changements contribuent effectivement à transformer la société ou s'ils ne sont pas de nouveaux moyens plus efficaces de contrôler les femmes. Comme le disait l'une de nos interlocutrices :

> ***« ... c'est incroyable et effrayant de voir comme il est facile de détourner ces changements destinés à protéger les femmes pour les utiliser très efficacement contre nous. »***

Certaines ont ajouté que la justice s'en est toujours tenue aux questions de culpabilité, de punition et d'intervention d'urgence. On a pris de nombreuses mesures, à l'échelle nationale, provinciale et territoriale, pour rendre le système judiciaire plus sensible aux besoins des femmes victimes de violence. On s'est surtout préoccupé de rendre le système plus accessible et d'aider les femmes à obtenir les services de suivi et de soutien préventif dont elles avaient besoin pour traiter les facteurs d'ordre économique, social et de la santé connexes.

Les cinq jugements et nouvelles lois suivants sont, d'après les personnes que nous avons interrogées, ceux qui ont eu le plus d'effet, à l'échelle nationale, sur la lutte contre la violence faite aux femmes. Beaucoup de travailleurs de première ligne ont déclaré que la discussion que suscite l'élaboration et la mise en œuvre de ces changements est encore plus importante que la promulgation effective de nouvelles lois. Certains de ces changements sont considérés comme très profonds par beaucoup de porte-parole.

Jugement Lavallée (Cour suprême, 1990)

La Cour a conclu que le syndrome de la femme battue était suffisamment étayé par des preuves scientifiques pour être crédible. Elle a également admis que des spécialistes de la violence faite aux femmes peuvent être appelés à témoigner en tant qu'experts pour faciliter la procédure judiciaire. Le syndrome

de la femme battue a été utilisé comme système de défense dans un certain nombre de causes où des femmes avaient tué leur partenaire violent. Cependant, les juristes hésitent maintenant à invoquer ce syndrome pour différentes raisons, entre autres parce que cet argument a parfois eu l'effet contraire à ce qui était escompté.

Législation sur le harcèlement criminel avec menaces (1993)

Cette nouvelle loi avait pour objet d'accroître la protection des femmes. Elle interdit à quiconque de continuer de communiquer avec une autre personne, de la suivre ou de la menacer ou de se comporter ainsi envers un membre de sa famille ou toute autre personne connue d'elle.

Projet de loi C-72 : le système de défense de l'intoxication auto-induite (1995)

Le message véhiculé par ce projet de loi est que l'intoxication extrême n'est pas un système de défense pour les crimes violents, notamment l'agression et l'agression sexuelle. Ce projet de loi a été présenté au Parlement en raison de la crise de confiance à l'égard du système judiciaire à la suite d'une affaire précise et largement médiatisée. Un homme qui avait brutalement agressé sexuellement une femme avait été acquitté, les juges estimant qu'il était alors trop ivre pour obtenir et comprendre un consentement. Cette décision avait suscité un tollé parmi les groupes de femmes et donné lieu à un débat public, le premier du genre, sur la question de savoir en quoi consistait un consentement et ce que sont les signes que les hommes doivent obtenir pour conclure qu'ils ont un consentement. C'est à l'occasion de cette affaire que la société a fait savoir clairement que le silence d'une femme n'équivaut pas à un consentement.

Projet de loi C-46 : la production de documents dans les procédures relatives à une infraction sexuelle (1996)

L'examen des affaires judiciaires et les consultations auprès de groupes de femmes ont révélé que 99 p. 100 des personnes qui portent plainte pour une infraction d'ordre sexuel sont des femmes et des enfants, et que c'est presque toujours dans les cas d'infraction d'ordre sexuel que la défense demande la production de documents personnels et confidentiels. Le *Code criminel* a été modifié afin de limiter l'accès aux dossiers médicaux, psychologiques, thérapeutiques et autres documents personnels des plaignants dans les poursuites pour infractions sexuelles.

Législation sur les armes à feu

L'aspect de cette législation qui semble avoir le plus aidé les femmes est l'instruction claire aux policiers qu'ils peuvent confisquer des armes à feu dans une résidence dont l'occupant a été accusé d'avoir menacé ou agressé un autre membre du ménage. Certains travailleurs de première ligne estiment que, depuis la promulgation de cette législation, la police et d'autres membres de la population sont beaucoup plus conscients de l'ampleur de l'usage d'armes à feu dans les affaires de voies de fait contre l'épouse.

Nous approfondissons certaines des questions associées aux réactions du système judiciaire à la violence faite aux femmes au chapitre 4, et nous y donnons également un aperçu plus complet des ressources à cet égard.

5 Plus de collaboration et de travail intersectoriel

L'Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale (1991-1996) a contribué à l'évolution globale vers la collaboration intersectorielle en raison de l'importance qu'elle accordait à la création de partenariats à l'échelle communautaire. Les groupes qui demandaient le financement de projets devaient prouver qu'ils prévoyaient faire participer les survivants à la planification et à la prestation des services, et préciser avec qui ils envisageaient de créer des partenariats pour élaborer des stratégies communautaires de lutte contre la violence faite aux femmes. Beaucoup de travailleurs sur le terrain estiment que la collaboration et les partenariats ont permis de faire de cette question non plus une affaire de femmes, mais la responsabilité de tous.

Au cours des années 1990, la plupart des initiatives gouvernementales ont mis l'accent sur la collaboration à l'échelle communautaire, entre les groupes de spécialistes, entre les diverses administrations gouvernementales et entre les ministères d'un même gouvernement. Grâce aux directives de financement et à l'aide directe accordée aux groupes par l'intermédiaire des experts des programmes au sein des ministères gouvernementaux (à la Division de la lutte contre la violence familiale, par exemple), des groupes ont été invités à songer, dans une perspective et un esprit beaucoup plus ouverts, aux gens dont ils pourraient solliciter la collaboration dans leur travail sur la violence faite aux femmes. Des rapports de collaboration qui auraient été impensables il y a à peine dix ans sont aujourd'hui une réalité dans certaines collectivités : des services de police collaborent avec des refuges pour élaborer des protocoles; des hôpitaux collaborent avec des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle pour accroître l'accès aux services; des services de lutte contre la violence faite aux femmes collaborent avec les autorités de la protection de la jeunesse pour assurer l'enchaînement des services.

Il n'a pas toujours été facile d'obtenir cette collaboration. Lorsque les partenariats ont bien fonctionné, cependant, on leur a attribué le mérite d'avoir ouvert des systèmes et d'avoir jeté des ponts entre des secteurs, créant de nouvelles possibilités de services, de sensibilisation du public et de prévention. L'un des changements les plus remarquables qui se soient produits est l'augmentation du nombre des entreprises disposées à participer par des moyens novateurs à la recherche de solutions pour mettre fin à la violence faite aux femmes (4).

La nécessité de collaborer et de créer des partenariats est devenue de plus en plus évidente à mesure que nous avons mieux compris l'ampleur, la nature et la complexité de la question de la violence faite aux femmes et que diminuaient les ressources financières disponibles pour répondre à tous les besoins associés à ses répercussions. Tout le monde s'entend pour dire qu'aucun groupe ne peut à lui seul régler la situation. Il n'existe pas de solution unique.

Parmi les personnes que nous avons interrogées, certaines ont manifesté de la réserve concernant le recours aux partenariats et à la collaboration dans ce contexte. Elles ont fait remarquer que beaucoup de travailleurs de première ligne et de porte-parole craignent que, à mesure que la question de la violence faite aux femmes prend de l'importance, certaines tendances, déjà sensibles, finissent par rendre la question invisible. Deux tendances sont particulièrement inquiétantes : la généralisation d'une terminologie neutre, et l'élimination de l'analyse des rapports de pouvoir qui reconnaît l'oppression des femmes dans la structure familiale et de leur inégalité dans la plupart des secteurs de la société canadienne. Ces personnes estiment que, comme les organismes de financement exigent la création de partenariats, les groupes féministes devront se déradicaliser s'ils veulent survivre. Elles craignent donc la perte d'une voix qui a toujours dirigé la lutte contre la violence faite aux femmes (5).

6. Plus large reconnaissance de la valeur de la recherche-action

La mise en place des cinq centres de recherche sur la violence et sur la violence faite aux femmes, l'Enquête sur la violence envers les femmes et le Comité canadien sur la violence faite aux femmes sont trois grands phénomènes des années 1990 dans le domaine qui nous intéresse. Et, dans les trois cas, on a fait appel à des méthodes inspirées du cadre de la recherche-action féministe.

La théorie féministe de la recherche-action valorise les données quantitatives, mais elle rappelle que les chiffres ne signifient rien si l'on ne tient pas compte du contexte et des répercussions de l'expérience examinée. La méthode elle-même fait partie du processus de promotion de la transformation sociale à laquelle il convient de procéder pour mettre un

terme à la violence faite aux femmes. Ce type de recherche est influencé par les porte-parole et les travailleurs de première ligne.

Outre ces activités de recherche, la condition d'inclure une évaluation dans les projets financés par le biais des deux premières Initiatives de lutte contre la violence familiale (1989-1992 et 1991-1996) a contribué à sensibiliser les gens à la valeur et à la nécessité de la recherche pour le travail effectué tous les jours par les travailleurs de première ligne. La recherche sur la violence faite aux femmes financée par le gouvernement fédéral au cours des années 1990 était destinée à fournir de l'information qui puisse servir concrètement à améliorer la vie des femmes victimes de violence et de leurs enfants. Beaucoup de nos interlocutrices ont fait remarquer que l'importance accordée à la recherche pratique et à l'évaluation a permis de légitimer la recherche-action féministe.

Les chercheurs qui appartiennent à des organismes très respectables comme Statistique Canada ont apporté leur rigueur à la collecte d'information sur la violence faite aux femmes, ce qui a donné une crédibilité aux données obtenues. Les femmes victimes de violence, traduisant des opinions et des expériences diverses, et leurs représentantes ont rendu compte de leur histoire, saisissante et authentique, pour créer le contexte dans lequel s'inscriraient les chiffres. Il a ainsi été possible de tirer des données obtenues des leçons qui s'enracinent dans la réalité des femmes. L'information et les leçons tirées de ces programmes de recherche et de ces évaluations ont servi à influencer les décisions budgétaires et à améliorer les services.

De plus en plus de travailleurs de première ligne et de porte-parole se sont mis à apprécier l'apport de nouvelles données sur la violence faite aux femmes et le fait que des projets de recherche et d'évaluation bien conçus peuvent leur apporter une aide concrète. De plus en plus de chercheurs ont recours à des méthodes de recherche inspirées du cadre de la recherche-action féministe. Dans le domaine de la violence faite aux femmes, le lien entre recherche, évaluation et pratiques optimales est plus visible et plus facile à aborder pour les non-chercheurs.

7. Déclin systématique des services et des organismes à l'intention des femmes en raison des réductions budgétaires

Les réductions budgétaires qui caractérisent toutes les politiques du gouvernement depuis quelques années ont touché la plupart des Canadiens. Pour beaucoup de femmes victimes de violence et leurs enfants, ces réductions entraînent des conséquences qui donnent lieu à des choix particulièrement difficiles.

Certaines des personnes que nous avons interrogées travaillent directement auprès des femmes victimes de violence et de leurs enfants. Comme on pouvait s'y attendre, elles parlent surtout de ce qu'elles constatent dans les refuges et de ce qu'elles entendent sur les lignes d'écoute téléphonique. Selon elles, un certain nombre des résultats positifs dont il a été question plus haut sont tempérés par les luttes et les crises auxquelles sont actuellement confrontés non seulement les femmes victimes de violence, mais aussi les organismes, qui ont moins de ressources pratiques et d'appui à leur offrir.

Voici une liste de quelques-unes des répercussions plus précises signalées par nos interlocutrices.

- Des secteurs entiers du filet de sécurité sociale ne sont plus financés par le gouvernement : c'est le cas, par exemple, des refuges de seconde étape en Ontario et en Nouvelle-Écosse.
- Le fait que l'aide juridique n'obtienne plus le même niveau de financement en a quasiment écarté les femmes qui essaient de régler des questions de garde et de droit de visite des enfants.

- On a de plus en plus recours à des bénévoles sans tenir compte du temps et de l'argent qu'il faut consacrer à leur formation et à leur soutien.
- Beaucoup de collectivités isolées du Grand Nord sont toujours sans service pour les agresseurs ou les victimes ou n'offrent qu'un soutien minimal par le biais d'un personnel qui n'a accès à aucune formation spécialisée (6).
- Les organismes de première ligne passent une bonne partie de leur temps à se battre pour garder ce qu'ils ont. Ce temps pourrait être plus utilement consacré à la prestation de services aux femmes qui en ont besoin.
- Il y a toujours eu un taux élevé d'épuisement parmi les travailleurs de première ligne, mais on perd de plus en plus de femmes d'expérience dans ce secteur en raison d'emplois perdus, de surcharge de travail et de salaires insuffisants.
- Il existe moins d'endroits où les femmes victimes de violence peuvent obtenir l'aide financière et les services de santé et sociaux dont elles ont besoin pour refaire leur vie et celle de leurs enfants.
- Des femmes décident de rester ou de retourner auprès de partenaires violents parce qu'elles ne peuvent pas obtenir ce dont elles ont besoin en termes de logement, de nourriture, de transport ou d'argent pour subvenir aux besoins les plus fondamentaux de leurs enfants.
- Les groupes de femmes doivent de plus en plus travailler isolément les uns des autres, parce qu'ils n'ont pas d'argent pour organiser des conférences ou d'autres occasions de partager leur information et leurs ressources.

Notes :

1. JAFFE, P., D. WOLFE, et S. K. WILSON. *Children of battered women*, Sage Publications Inc., Californie, 1990.

2. Santé Canada a commencé à utiliser l'expression « enfants exposés à la violence conjugale » de préférence à « enfants témoins » ou « enfants témoins de la violence conjugale », expressions que les services de première ligne continuent néanmoins d'employer. L'expression « enfants témoins » désigne les enfants qui témoignent dans le cadre d'une procédure judiciaire, tandis que l'expression « enfants témoins de la violence conjugale » pourrait laisser entendre que seuls les enfants qui voient effectivement la violence conjugale s'exercer sous leurs yeux en subissent les répercussions négatives.

3. Connections, programme communautaire d'intervention précoce mis en œuvre dans le comté de Lanark (Ontario) à l'intention des familles composées d'enfants à risque, et Women's Shelter and Support Services, programme mis en œuvre dans le comté de Renfrew (Ontario), sont deux exemples de modèles de prestation de services comportant depuis peu, dans le cadre de leurs services centraux, des services à l'intention des enfants exposés à la violence conjugale. Nous connaissons depuis longtemps ces deux programmes dont les responsables ont restructuré et intégré un modèle de services continues dans leur vision. Dans les deux cas, le travail de dépistage des enfants exposés à la violence conjugale et les conséquences de ce processus ont nécessité une formation supplémentaire du personnel.

4. La Groupe La Mutuelle a proposé au YWCA du Canada de financer le programme *Stop Violence Now*. Searle Canada a offert trois ans de financement à la Fondation des femmes canadiennes, avec laquelle il a créé un partenariat pour offrir de petites subventions aux groupes communautaires qui ont des programmes de lutte contre la violence faite aux femmes. La chaîne d'hôtels du Canadian Pacific s'est associée à des refuges de collectivités locales pour leur offrir un appui non financier et pratique comme de la literie, des lits et une aide en comptabilité. Il s'agit là de seulement trois exemples parmi tous ceux que nous pourrions mentionner.

5. CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL. « Le moment de réfléchir : changements et défis », *Vis-à-vis*, vol. 12,

numéro 4 (1995). Ce bulletin d'information, le seul bulletin national du Canada sur la violence familiale, a été financé de 1983 à 1996 par Santé Canada. Le numéro du printemps mentionné ici porte sur les refuges et comporte un certain nombre d'articles qui pourraient intéresser nos lecteurs. Il en existe encore des exemplaires. Voir l'annexe 3.

6. Une fiche de renseignements fournissant des statistiques et des données sur la violence familiale, élaborée par le centre de santé d'Inuulitsivik, dans la région du Nunavik (novembre 1997), indique ce qui suit :

   1) Le degré de violence familiale dans le Nunavik est de huit à dix fois supérieur à la moyenne nationale.

   2) La plupart des familles sont sans recours lorsqu'il y a violence familiale. Les solutions des anciens n'ont pas été transmises à la jeune génération.

   3) Il y a deux refuges pour toute la région. Mais les travailleurs n'y ont aucune formation spécialisée, et les programmes se limitent à un counselling très rudimentaire. Les refuges ne sont pas équipés pour faire face aux cas graves.

   4) Il y a lieu de sensibiliser considérablement la collectivité, à l'échelle de la population, des municipalités, des groupes religieux, etc.

Les jalons

Dans le dernier chapitre, nous avons indiqué certains des changements qui se sont produits dans les dernières années. Les personnes que nous avons interrogées ont été invitées à circonscrire les événements ou les initiatives qui, selon elles, ont le plus contribué à cette évolution.

Certaines de nos interlocutrices ont exprimé le sentiment que, au cours des dix dernières années, on avait franchi l'étape de la sensibilisation pour commencer à ouvrir de nouvelles voies. Elles voient plus particulièrement dans la modification des lois et dans l'importance accordée à l'intervention précoce le signe que nous sommes passés de la sensibilisation à la recherche de solutions.

> ***« Jusqu'à la tuerie de l'École polytechnique, tout le travail consistait à faire simplement reconnaître le problème de la violence faite aux femmes et à le désigner. La tuerie a marqué un tournant. »***

Les groupes de femmes pour la défense de l'égalité et un certain nombre d'autres fournisseurs de services de première ligne et porte-parole ont fait remarquer que la vitesse à laquelle l'aide aux femmes victimes de violence a été supprimée et la mesure dans laquelle notre société est disposée à entériner les réductions budgétaires imposées aux ressources offertes aux plus vulnérables sont le signe le plus navrant que l'évolution nécessaire des attitudes et des priorités pour mettre un terme à la violence faite aux femmes ne s'est pas produite.

> ***« Nous avons réussi à sensibiliser les gens à la violence faite aux femmes. La recherche de solutions a commencé, mais ce sera un processus beaucoup plus lent en raison du peu de ressources que toutes les administrations gouvernementales y consacrent. La vaste transformation qui permettra de réduire l'inégalité des femmes et de créer un environnement sûr pour les femmes et les enfants ne s'est pas roduite dans notre société. »***

Les jalons dont il est question plus loin sont ceux que nos interlocutrices ont le plus souvent signalés. Au cours de nos entretiens sur les jalons, des différences d'opinion sur le sens et l'importance de chacun de ces jalons se sont systématiquement révélées. Le champ de notre rapport ne nous permet pas d'approfondir les différentes perspectives mais, pour aider nos lecteurs, nous avons dressé une liste des ressources propres à chacun des jalons. Lorsque c'était possible, nous avons cherché des ressources diverses témoignant de points de vue différents sur le même événement ou la même initiative. Ces ressources étaient disponibles au moment où nous rédigions notre rapport.

1. La tuerie de l'École polytechnique

Le 6 décembre 1989, quatorze femmes ont été abattues par un étranger, qui s'est attaqué à elles uniquement parce qu'elles étaient des femmes. Cet événement, plus que tout autre auparavant ou depuis, a contraint les gens à voir plus loin que le crime en soi et à comprendre que la haine dirigée contre les femmes est un problème social qui s'enracine dans des attitudes, des valeurs, des lois et des structures sociales qui façonnent la société canadienne.

C'est en raison du débat permanent suscité dans les collectivités par le biais de toutes les formes de médias et dans l'ensemble de nos institutions que beaucoup de gens et de groupes ont cherché des moyens de se sensibiliser et des solutions pour mettre un terme à la violence faite aux femmes. Le débat public a également contribué à inscrire la question de la violence faite aux femmes en tête des priorités politiques pendant quelques années, au début des années 1990.

Les débats publics qui se sont produits dans les semaines et les mois qui ont suivi la tuerie de l'École polytechnique ont également offert une plate-forme et une tribune très publique à la réaction antiféministe. Le caractère souvent virulent, mais structuré, de la réaction a contraint les féministes à affiner leurs compétences et leur analyse, ce qui leur a permis d'élargir et de développer leur compréhension des enjeux.

Depuis 1989, le 6 décembre est resté un anniversaire en mémoire des quatorze femmes assassinées et de toutes les victimes de la violence faite aux femmes. C'est aussi le jour où beaucoup de Canadiens renouvellent leur détermination à poursuivre la lutte pour mettre un terme à la violence faite aux femmes. C'est ainsi que les répercussions de la tuerie de l'École polytechnique continuent de se faire sentir.

Ressources

- OFFICE NATIONAL DU FILM. *After the Montreal Massacre*, vidéo.
- MALLET, L., et M. CHALOUH. (dir. de la publ.). *Polytechnique, 6 décembre*, Gynergy books, Charlottetown, 1991.

2. L'Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale

De 1988 à 1995, le gouvernement fédéral a consacré 176 millions de dollars à diverses initiatives de lutte contre la violence faite aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées. En 1997, il a réitéré son engagement en annonçant qu'il consacrerait 7 millions par an à la lutte contre la violence faite aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées. Ces fonds, qui s'ajoutent aux sommes permanentes déjà engagées par divers ministères fédéraux pour traiter directement ou indirectement de la violence familiale, sont répartis entre sept ministères et organismes fédéraux, et ils servent à financer les programmes et les activités de lutte contre la violence familiale.

Les deux premières Initiatives (1988-1992 et 1991-1996) ont permis d'obtenir suffisamment de fonds pour susciter l'explosion, dans les dix dernières années, de nouvelles données sur la violence faite aux femmes, de ressources pratiques pour la sensibilisation et l'éducation du public, de guides de formation, de protocoles et de documents de travail. Des partenariats novateurs ont été créés et ont permis d'élargir le nombre des secteurs engagés dans ce travail. Des groupes de gens, de toutes les collectivités du Canada, ont été invités à élaborer des projets destinés à sensibiliser la population et à trouver des solutions locales.

L'un des critères de financement était que les solutions locales devaient être transférables aux autres collectivités. Pour obtenir un financement, les responsables de projets prévoyaient des plans de diffusion de leurs apprentissages, de leurs guides et de leurs documents de sensibilisation dans d'autres collectivités. Des symposiums locaux et nationaux et *Vis-à-vis*, le bulletin d'information national sur la violence familiale, ont largement servi à s'assurer que les collectivités profitaient de l'expérience des unes des autres. L'importance accordée au partage de l'information a contribué à créer le sentiment, parmi les gens qui faisaient ce travail, d'appartenir à un vaste mouvement : ils n'étaient pas seuls à lutter.

Le financement offert par le biais de l'Initiative actuelle continue de donner accès, gratuitement, à un large éventail de ressources de grande qualité sur la violence familiale, en français et en anglais, par l'intermédiaire du Centre national d'information sur la violence dans la famille au nom de tous les partenaires fédéraux à l'Initiative et administré par Santé Canada.

Ressources

- Publications disponibles au Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada.
- « L'action communautaire grâce aux fonds fédéraux : quelques points marquants de l'Initiative fédérale sur la violence familiale », *Vis-à-vis*, hiver 1995-1996. Ce numéro décrit un certain nombre de programmes et de ressources communautaires intéressants financés par le biais de l'Initiative.

3. L'Enquête nationale sur la violence envers les femmes

Statistique Canada a procédé à la première enquête nationale sur la violence envers les femmes en 1993. On a fait une enquête téléphonique auprès de 12 300 femmes âgées de 18 ans ou plus afin de réunir des données statistiques qui permettraient de se faire une idée juste de l'ampleur et de la nature de la violence des hommes contre les femmes au Canada.

Les médias ont largement diffusé les résultats de cette enquête. Ces résultats ont été ouvertement attaqués et contestés par les antiféministes du monde universitaire et de la collectivité en général, mais le fait que cette enquête inaugurale avait été réalisée par un établissement de recherche très respecté, qui possédait les moyens et les connaissances nécessaires pour réagir aux critiques et défendre efficacement sa méthodologie a permis de ne pas enterrer des données utiles. Les renseignements rendus publics à l'époque continuent de servir à de nombreux porte-parole, fonctionnaires et fournisseurs de services.

L'Enquête sur la violence envers les femmes est considérée par les spécialistes internationaux comme une réalisation de premier plan. Des gouvernements, des universitaires et d'autres chercheurs continuent d'en analyser les données, non seulement au Canada, mais dans un certain nombre d'autres pays du monde. Plusieurs pays ont d'ailleurs décidé de reproduire cette enquête chez eux.

L'un des principaux facteurs qui ont contribué au succès de l'Enquête a été le soin que Statistique Canada a pris, à tous les stades du projet, de tenir compte de la complexité de la question, de la situation des répondantes et des gens qui posaient les questions. Les mesures prises pour répondre aux préoccupations de beaucoup de groupes de femmes eu égard à la sécurité et pour soutenir les répondantes et les chercheurs attestent le sérieux du gouvernement dans sa détermination à recueillir des données valables.

Le plein impact de cette enquête ne sera pas connu avant des années. À court terme, elle a permis de recueillir des données dont on avait besoin pour étayer ce que les femmes victimes de violence et leurs porte-parole n'avaient cessé d'affirmer. Les résultats médiatisés de l'enquête et la banque de données proprement dite continuent de servir à :

- élaborer des politiques;
- orienter les nouvelles recherches sur la violence faite aux femmes;
- appuyer les services de première ligne qui font pression pour obtenir un financement;
- mettre en lumière des aspects jusque-là dissimulés de la violence faite aux femmes, comme la violence au cours de la grossesse, les coûts de la violence faite aux femmes, les répercussions de la violence conjugale sur les enfants qui en sont témoins, les liens entre la violence faite aux femmes et les intoxications, et les risques accrus que courent les femmes pendant et après une séparation.

Ressources

- CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE. *Enquête sur la violence envers les femmes : faits saillants*, Statistique Canada (nº 11-001E au catalogue), Ottawa, novembre 1993.
- CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE. *Réponse aux allégations formulées contre l'enquête sur la violence envers les femmes*, Ottawa, 1995.

- *Toronto Star*, « Hitting home: Spousal abuse », disponible sous la forme d'un tabloïde de 20 pages (s'adresser au journal).

4. Création de cinq centres de recherche sur la violence et la violence faite aux femmes

En 1992, le ministère de la Santé et du bien-être social du Canada, qui est aujourd'hui Santé Canada, et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ont accordé cinq ans de financement pour la création de cinq centres de recherche sur la violence familiale. Ces cinq centres se trouvent à Vancouver, Winnipeg, London, Montréal et Québec, et Fredericton. Leur rôle est de faire de la recherche à un niveau très élevé de crédibilité afin de faire progresser la question. Les partenariats associant des universitaires et des groupes communautaires travaillant dans le secteur de la violence faite aux femmes et d'autres formes de violence familiale sont la clé du fonctionnement de ces centres. On trouvera une liste complète des adresses de ces centres à l'annexe 2.

Le projet quinquennal vint à terme en 1997, et l'on s'entend généralement pour dire que les centres ont fourni des données et un appui très valable aux travailleurs de première ligne et aux chercheurs qui s'occupent de développer ce domaine de connaissance. Les centres continuent leurs travaux à l'aide de financement d'autres sources.

Comme c'est le cas pour la plupart des grands programmes relatifs à la question de la violence faite aux femmes, les travailleurs sur le terrain ont des opinions contradictoires sur la valeur et l'effet réel des centres de recherche. Certaines des personnes que nous avons interrogées ont exprimé des préoccupations quant à la nature et à la qualité des partenariats université - communauté. Pour certaines, le temps et l'énergie consacrés au rétablissement de l'équilibre des pouvoirs et à la résolution des objectifs contradictoires auraient pu servir plus rentablement ailleurs. D'autres, qui considèrent que les centres de recherche sont très utiles, s'attendent à ce qu'ils fournissent de nouvelles données qui permettront de maintenir l'intérêt du public pour la question. Celles qui appuient les centres accordent une valeur particulière au fait que leur objet est de fournir des données de recherche et des résultats pratiques qui soient accessibles dans un langage simple et sous des formes conviviales.

Chacun des centres s'est efforcé d'obtenir un financement durable. C'est dans le cadre de leur stratégie qu'ils ont formé une alliance dont la vision est la suivante :

> ***« Créer des partenariats entre les groupes communautaires et les chercheurs universitaires pour effectuer des recherches et sensibiliser le public afin d'éliminer la violence faite aux femmes et aux enfants, et la violence familiale. »***

La liste qui suit résume les **réalisations des centres de recherche** qui sont considérées comme les plus importantes jusqu'ici.

- Ils ont entrepris des recherches de qualité supérieure qui ont permis de produire des données valables dont on ne disposait pas auparavant.
- Ils ont rendu les résultats de la recherche universitaire accessibles.
- Ils ont rehaussé la crédibilité de la recherche-action, qui est la solution de rechange féministe aux méthodes de recherche habituelles.
- Ils ont accumulé un bagage de connaissances sur la manière de faire fonctionner un partenariat.

Les **avantages tirés par les travailleurs sur le terrain** sont, entre autres, les suivants :

- Les décideurs, les élus et les sceptiques qui seraient enclins à écarter ces données ne peuvent le faire aussi facilement en raison des solides méthodologies employées pour les produire.

- La diffusion permanente de données par les centres a contribué à maintenir l'intérêt pour la question et à la faire progresser.
- La détermination à faire fonctionner les partenariats a donné lieu à de nouveaux apprentissages sur les avantages et les difficultés associés au fait d'exiger que des secteurs aux objectifs différents collaborent dans la perspective d'un but commun.
- Certains groupes de première ligne qui travaillent directement auprès des femmes et de leurs enfants se sont servis des documents produits par les centres pour perfectionner leurs propres compétences, modifier leurs méthodes de travail ou consolider leurs campagnes de sensibilisation du public.

Deux documents traitent du travail des centres de recherche :

1. *Démocratisation de l'excellence : l'expérience des centres de recherche sur la violence familiale et sur la violence envers les femmes*, 1998.
2. *Répertoire commenté des rapports de recherche produits par les cinq centres de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes et aux enfants*, 1998.

Ressource

- Listes des publications de chacun des centres (voir les adresses et numéros de téléphone à l'annexe 2).

5. Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes

En mai 1991, dans le discours du trône, le Premier ministre a annoncé la création d'un comité chargé de faire enquête sur le problème de la violence faite aux femmes et de proposer des solutions. En août 1991, la Ministre responsable de la situation de la femme a fait connaître les noms des membres du Comité. L'énormité de la tâche attribuée au Comité et les échéances irréalistes qui lui ont été imposées ont rendu la tâche très difficile et parfois controversée.

Le Comité a divisé son travail en deux étapes. Il a commencé par procéder à une vaste consultation : les membres se sont rendus dans toutes les régions du Canada pour entendre plus de 4 000 personnes dans 139 collectivités. Le Comité a déployé beaucoup d'efforts pour s'assurer que les gens que l'on ne voulait pas entendre ou qui n'avaient jamais été entendus auparavant aient le temps et le genre de contexte dont ils avaient besoin pour parler de leur expérience de la violence faite aux femmes.

Puis le Comité s'est mis à examiner l'énorme masse d'information recueillie au cours de la première partie de son travail. C'est à partir de là qu'il a dressé le plan d'action national. Les documents issus de ce projet ont fourni des données et des perspectives qui n'existaient pas jusqu'alors.

Les gens qui travaillent dans les administrations gouvernementales et les organismes non gouvernementaux (ONG) estiment généralement que le travail du Comité a donné lieu à plusieurs réalisations importantes et que ses membres ont, dans bien des cas, influencé indirectement les politiques. Peut-être ce point de vue est-il le mieux résumé comme suit :

> ***« Le Comité a ouvert la voie à une plus large acceptation des résultats de l'Enquête sur la violence envers les femmes, qui a eu lieu plus tard. Il a fourni des données qualitatives tandis que l'Enquête a produit des données quantitatives. Nous avons toujours dit que nous avions besoin des deux. »***

Contributions du Comité canadien sur la violence faite aux femmes

- Le processus de consultation a placé le débat sur la scène nationale.
- Les consultations à l'échelle communautaire ont rapproché des groupes, souvent pour la première fois, et leur ont donné l'occasion de collaborer.
- Les résultats ont sensibilisé les politiciens au fait que la violence touche les hommes et les femmes de façons différentes. Cela a permis d'entamer une discussion sérieuse sur l'analyse des rapports entre les sexes,

qui est un moyen d'évaluer les effets distincts de la violence sur les hommes et les femmes pour mettre en lumière les questions judiciaires pertinentes.

- Le rapport a défini et analysé le lien entre la violence faite aux femmes et l'inégalité des femmes dans la société canadienne. Cela a permis d'intégrer les questions dans la perspective plus générale de l'inégalité et de confirmer ainsi que le gouvernement fédéral a bien la responsabilité, surtout eu égard à la Charte, de continuer à jouer un rôle de premier plan dans la question de la violence faite aux femmes.
- Le rapport définitif a popularisé l'expression « **tolérance zéro** » et en a appliqué le principe à la violence faite aux femmes. Cette expression nous vient des États-Unis, où elle a servi dans la guerre contre la drogue. Ainsi, pour la première fois au Canada, on a reconnu officiellement que la violence faite aux femmes ne pouvait être tolérée. Malheureusement, dans certaines régions, ce principe, censé indiquer que la violence faite aux femmes ne serait pas tolérée, a donné lieu à des contre-accusations. Des femmes ont porté plainte à la police, qui a accusé des hommes d'agression. Les hommes ainsi accusés ont alors porté plainte contre les femmes en les accusant d'agression et, en raison de la politique de « tolérance zéro », la police a été contrainte de porter des accusations contre les femmes. Il a donc fallu repenser beaucoup de politiques sur la violence faite aux femmes axées sur le principe de la tolérance zéro.

Ressource

- CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE. *Rapport final du Comité canadien sur la violence faite aux femmes : un nouvel horizon, éliminer la violence, atteindre l'égalité*, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, 1993.

6 Les procédures de consultation de Justice Canada

Justice Canada participe explicitement à la recherche de solutions à la violence faite aux femmes depuis les années 1980. La première initiative largement reconnue qu'il ait entreprise a été la directive de la « mise en accusation obligatoire » à l'intention des chefs de police au cours des années 1980. Depuis, beaucoup de gens ont constaté que le personnel de Justice Canada et les élus se sont progressivement sensibilisés à la question, et certaines initiatives très importantes ont permis de rendre le *Code criminel* du Canada plus sensible aux réalités de la violence faite aux femmes.

Les répondantes estiment que deux processus de consultation pourraient avoir des effets considérables sur la vie des femmes victimes de violence et leurs enfants. Ce sont, d'une part, la voix plus radicale du mouvement contre la violence faite aux femmes et, d'autre part, le lent cheminement du système conservateur et populaire qui se transforme pour mieux saisir les défis contemporains.

Le processus de consultation entourant le projet de loi C-46 a été entamé par l'honorable Allan Rock, (alors Procureur général et Ministre de la Justice). Des femmes représentant plus de soixante groupes de première ligne y ont participé. C'était un moyen novateur pour le Ministre d'obtenir la participation d'autres intervenants à l'élaboration d'une nouvelle loi. Pour la première fois, le Ministre de la Justice demandait à des femmes, et non pas simplement à des spécialistes du droit, de lui donner leur avis sur la question de l'agression sexuelle et des effets réels de cet événement dans la vie des femmes, et sur la façon dont on pourrait modifier les lois pour mieux protéger les femmes.

Depuis 1994, Justice Canada organise un processus de consultation entre les fonctionnaires du Ministère et la coalition des groupes pour la promotion de l'égalité des femmes (il s'agit surtout de représentantes de refuges

pour femmes, de centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et de centres pour les femmes). Les groupes invités à participer considèrent qu'il s'agit d'un processus très important pour plusieurs raisons :

- Un document exhaustif en est issu : *99 recommandations au gouvernement fédéral — Pour en finir avec la violence faite aux femmes.* On y définit clairement et sans ambiguïté les mesures que le gouvernement devrait prendre, d'après la coalition, pour mettre fin à la discrimination et à la violence dont les femmes font l'expérience. Ce document continue de fournir le cadre dans lequel tous ces groupes de femmes fonctionnent.
- Les groupes pour la promotion de l'égalité des femmes ont eu l'occasion et les moyens de se réunir, d'élaborer des stratégies, de parvenir à un consensus et, ainsi, de mieux se faire entendre du Ministre de la Justice.
- Les réunions directes ont permis aux femmes de parler personnellement au Ministre, de l'informer de la situation et de le sensibiliser — ainsi que son personnel — à l'expérience des femmes qui sont directement touchées par la violence.
- Les groupes qui, jusqu'ici, ne se sont jamais sentis considérés comme des partenaires à part entière dans la lutte contre la violence faite aux femmes (les femmes handicapées, les femmes autochtones, les femmes immigrantes et les lesbiennes) estiment que la coalition permet de faire entendre leur voix et d'obtenir des résultats tangibles.

L'autre processus de consultation mentionné par les répondantes concerne le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Parmi les avantages tirés de la collaboration de ces administrations, mentionnons l'élaboration des nouvelles lignes directrices sur la pension alimentaire pour enfants (1993). Pour la première fois, toutes les administrations ont adopté un ensemble normalisé de lignes directrices sur la pension alimentaire pour enfants. Il existait jusque-là des règlement distincts qui donnaient lieu à des problèmes sans fin pour les couples qui se séparaient.

Les avantages associés à un nouvel ensemble de lignes directrices communes sont tempérés par le fait que l'accès à la représentation juridique et aux tribunaux continue d'être bloqué pour la plupart des femmes en raison des graves réductions budgétaires imposées à l'aide juridique, de la réticence croissante des avocats chevronnés à accepter l'aide juridique et des coûts élevés associés à la recherche de solutions juridiques. Comme beaucoup de porte-parole l'ont expliqué : « Si nous n'avons pas accès aux tribunaux, les lignes directrices ne nous sont guère utiles. »

Ressource

- COMITÉ CANADIEN D'ACTION SUR LA SITUATION DE LA FEMME. *99 recommandations au gouvernement fédéral — Pour en finir avec la violence faite aux femmes*, Toronto, 1993.

7. La Quatrième conférence mondiale sur les femmes et le Forum des organismes non gouvernementaux à Beijing

La Conférence mondiale sur les femmes et le Forum des ONG qui ont eu lieu à Beijing en 1996 ont contribué à faire plus largement reconnaître que le problème de la violence faite aux femmes se pose aux femmes du monde entier. Le lien entre la violence faite aux femmes et l'inégalité des femmes dans toutes les sphères d'activité a également été souligné.

À la suite de cette conférence, le gouvernement canadien a dressé un plan fédéral pour l'égalité des sexes. Ce plan d'action du gouvernement répondait à la *Plate-forme d'action*, document officiel ratifié par les participants à la Conférence. Le processus de consultation, de sensibilisation et de discussion qui s'est déroulé au sein des ministères et organismes fédéraux avant et après la Conférence de Beijing a permis de confirmer qu'il était nécessaire d'intégrer l'analyse des rapports entre les sexes dans tous les aspects de l'élaboration de politiques et de programmes par le gouvernement.

Les ONG canadiens ont produit leur propre document après la rencontre de Beijing (*Agissez en faveur de l'égalité, du développement et de la paix*), où ils attirent l'attention sur les principaux chapitres de la *Plate-forme d'action* et en expliquent l'importance pour les Canadiennes, et où ils indiquent les stratégies d'action possibles à l'échelle nationale et communautaire. Lorsque la prochaine Conférence mondiale sur les femmes aura lieu, tous les pays qui ont signé la *Plate-forme d'action* seront invités à expliquer comment ils ont amélioré la vie des femmes. Beaucoup de Canadiennes s'attendent à voir des chiffres concrets attestant que certains des obstacles structurels à l'égalité des femmes — l'une des principales causes de la violence faite aux femmes — ont été supprimés.

Ressources

- *Analyse comparative entre les sexes*, document de travail, Bureau de la main-d'œuvre féminine, Développement des ressources humaines, 1997.
- *Agissez en faveur de l'égalité, du développement et de la paix*, distribué par l'Institut canadien de recherches sur les femmes, 1996.
- SITUATION DE LA FEMME. *La plate-forme d'action*, Ottawa, 1997.

Une image...

Une grande partie du travail sur la violence faite aux femmes au cours des années 1990 est résumé dans les treize thèmes abordés dans ce chapitre. Chacun de ces thèmes pourrait faire l'objet (et l'a souvent été) d'un ou de plusieurs ouvrages, études et documents de travail. Nous ne tenterons pas ici de résumer cette énorme masse de travail, mais nous proposons à nos lecteurs/lectrices :

- **un bref synopsis** du genre de travail qui a été fait;
- **des exemples de leçons et de pratiques optimales** qui en ont été tirées;
- **des ressources pratiques** pour aider à approfondir la question.

Les ressources proposées donnent un aperçu complet de la question et fournissent de l'information et des liens concernant d'autres ressources utiles.

Les lecteurs/lectrices intéressés pourront trouver à l'**annexe 3** les coordonnées des organismes mentionnés ici qui ont fourni des ressources spécifiques.

Nous abordons les thèmes suivants dans ce chapitre :

1. L'hébergement et la continuité des services.
2. Les répercussions sur les enfants exposés à la violence conjugale.
3. La violence faite aux femmes et la santé des femmes.
4. La violence faite aux femmes et le milieu de travail.
5. Le rôle des hommes.
6. Les lois et la violence faite aux femmes.
7. La collaboration et les partenariats.
8. La prévention et la sensibilisation du public.
9. Questions associées à la diversité culturelle.
10. Questions associées à l'invalidité.
11. La violence dans les relations homosexuelles.
12. Questions autochtones.
13. La violence dans les fréquentations et chez les jeunes.

1. L'hébergement et la continuité des services

Les 434 maisons de transition et refuges du Canada restent au cœur des services destinés aux femmes victimes de violence. Ils offrent aux femmes et aux enfants un lieu sûr et un endroit où ils peuvent obtenir un soutien intense et des ressources pratiques qui n'existent pas ailleurs dans la collectivité.

L'accueil d'urgence peut durer jusqu'à six semaines, quoique beaucoup de maisons de transition doivent limiter le séjour à trois semaines en raison des dispositions de financement. Les femmes et les enfants qui sont accueillis dans un refuge reçoivent de l'information, le soutien émotif et les ressources pratiques dont ils ont besoin pour se doter de plans de sécurité. Un refuge est censé créer un climat familial et non institutionnel. Les femmes sont encouragées à chercher d'autres ressources dans leur collectivité afin de retrouver leur confiance en elles-mêmes et d'acquérir les compétences dont elles ont besoin pour concrétiser leurs plans de sécurité.

L'hébergement de seconde étape accueille les femmes à plus long terme, généralement de six mois à un an. Les femmes qui ont recours à ce type d'hébergement ont souvent été victimes d'actes de violence graves et ont besoin de la protection d'un milieu sûr plutôt

que de retourner dans leur collectivité. Ces femmes y sont généralement transférées par un refuge. Beaucoup de maisons de seconde étape ne sont plus financées par le gouvernement : elles dépendent de commanditaires et de dons privés.

Les maisons d'hébergement ne sont pas courantes au Canada, mais il en existe tout de même, surtout dans les collectivités rurales et isolées de la Colombie-Britannique, du Québec, de l'Ontario et de la Saskatchewan. Des familles offrent un refuge aux femmes victimes de violence pour des séjours de deux à cinq jours. Le lieu de ces maisons d'hébergement n'est bien entendu pas rendu public, et seuls les principaux travailleurs de première ligne en connaissent l'adresse. Dans le nord de l'Ontario, douze centres de ressources pour les familles offrent beaucoup des services généralement proposés par les maisons de transition, notamment un refuge sûr en cas d'urgence.

Des services sensibles à la diversité culturelle sont offerts aux clientes autochtones dans environ 45 p. 100 des refuges (données de l'Enquête sur les maisons d'hébergement, 1994-1995). Un certain nombre de refuges ont ouvert leurs portes et fonctionnent dans des collectivités autochtones : on y observe un modèle unique de services qui met l'accent sur une perspective holistique de la guérison et fait appel aux sueries, aux cercles de guérison et à la participation des aînés pour enseigner la culture traditionnelle.

Il existe actuellement des **associations provinciales de maisons de transition** dans chacune des provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces associations exercent généralement des pressions pour obtenir des modifications législatives, font des démarches pour obtenir le financement des services, veillent à ce que les refuges soient consultés par les médias, les organismes de financement et les décideurs, effectuent des études, participent à la formation des agents communautaires comme les policiers, les avocats et les éducateurs, et veillent à ce que l'expérience des femmes victimes de violence reste une question d'ordre public. Il n'existe pas d'association nationale représentant les refuges et les maisons de transition. Le document intitulé *Maisons de transition et d'hébergement pour femmes violentées au Canada* fournit une liste complète des associations provinciales et territoriales.

Au cours des dernières années, le mouvement des refuges **a connu une certaine évolution et a dû relever un certain nombre de défis**, à savoir :

- Les réductions budgétaires ont eu des répercussions considérables sur les services. Le principe du « faire plus avec moins » adopté par beaucoup de gouvernement se traduit dans la pratique par un surplus de travail pour les travailleuses des refuges et une gamme plus étroite de services à l'intention des femmes victimes de violence et de leurs enfants.
- L'accessibilité des refuges (aux femmes handicapées, aux lesbiennes, aux femmes immigrantes, aux femmes autochtones) s'est améliorée, mais il y a encore beaucoup de chemin à faire.
- L'épuisement des travailleuses est un problème grave dans l'ensemble du pays, qu'il faut attribuer au résultat du sous-financement, aux réductions de services et aux conflits internes.
- L'institutionnalisation progressive de la structure organisationnelle des maisons de transition a donné lieu à une meilleure gestion financière, mais les exigences administratives supplémentaires que cela implique prennent du temps, au détriment des services directs.
- Les ressources limitées dont on dispose ont dû être consacrées aux services destinés aux femmes et aux enfants, et il en est resté fort peu pour l'action sociale politique.
- L'importance croissante accordée à la formation universitaire du personnel des refuges donne à beaucoup le sentiment que l'on dévalorise l'expérience des femmes et que l'on s'éloigne du programme d'action politique du mouvement féministe.
- Il n'existe presque pas de ressources financières pour les maisons de seconde étape.

- Il est presque impossible de trouver de l'hébergement abordable dans beaucoup de collectivités, de sorte que les femmes ont le sentiment qu'elles ne peuvent rien faire d'autre que de retourner vivre avec leur partenaire violent.
- De plus en plus de refuges se font connaître publiquement, dans leurs collectivités, et collaborent avec des partenaires des secteurs public et privé.

À mesure que les défis s'accumulent, les travailleuses des refuges et d'autres travailleurs communautaires qui œuvrent auprès des femmes victimes de violence se regroupent pour trouver de nouveaux moyens de maintenir des services de qualité et de promouvoir le changement social. Les maisons de transition ont élargi leur gamme de services pour répondre aux besoins des résidentes auxquels il n'est pas possible de répondre durant leur court séjour au refuge. Programmes de suivi, services de halte-accueil, lignes d'écoute téléphonique, groupes d'entraide pour les femmes et groupes d'entraide pour les enfants témoins de la violence, mais aussi magasins d'occasions, programmes d'emploi et, dans quelques cas, programmes pour les agresseurs : ce sont là quelques-uns des programmes supplémentaires offerts par beaucoup de refuges. Le financement de base suffit rarement à couvrir les frais associés à ces services, de sorte que les maisons de transition et les refuges sont toujours en train de se battre pour trouver d'autres sources de financement pour tout faire.

Depuis quelques années, de plus en plus de refuges collaborent avec d'autres fournisseurs de services pour veiller à ce que les femmes reçoivent le soutien à long terme dont elles ont besoin pour refaire leur vie. La collaboration est plus possible de nos jours parce qu'il y a plus de gens informés et compétents dans d'autres systèmes qui désirent et qui peuvent soutenir les femmes victimes de violence et leurs enfants, sans les culpabiliser.

Certains des problèmes les plus importants que les refuges ont à régler aujourd'hui sont les suivants :

- Créer des relations de travail et des protocoles avec les autorités de la protection de la jeunesse afin de faciliter la collaboration dans l'intérêt des mères et des enfants.
- Accroître l'accessibilité des refuges aux groupes de femmes sous-représentés (comme les femmes âgées et les femmes handicapées).
- Obtenir un financement suffisant pour les programmes destinés aux enfants exposés à la violence conjugale.
- Développer les structures et les processus organisationnels étayant une bonne gestion, mais conserver les structures non hiérarchiques féministes.
- Chercher des moyens novateurs de réduire l'épuisement des travailleuses tout en répondant efficacement à une demande accrue de services.

Leçons et pratiques optimales : comment fournir des services efficaces aux femmes victimes de violence et à leurs enfants?

- Veiller à ce que les services soient axés sur les besoins des femmes et répondent aux besoins des femmes victimes de violence et de leurs enfants, en garantissant leur sécurité, en s'appuyant sur leurs forces et en tenant compte de la diversité culturelle.
- Promouvoir l'autonomie, l'entraide et la consolidation des systèmes d'aide naturels.
- Offrir aux femmes un soutien coordonné et systématique à long terme.
- Offrir une continuité de services, de la prévention à l'intervention.
- Le travail doit absolument englober la défense des droits, l'action sociale et le développement du leadership.
- Adopter une méthode proactive dans l'élaboration des partenariats pour l'égalité.

- Assumer ses responsabilités : à l'égard des femmes qui utilisent les services, des fournisseurs de services, de la collectivité et des organismes de financement.
- Faire participer les femmes qui utilisent les services à la conception, à l'examen et à la prestation des services.
- Infrastructure et bureaucratie minimales.

Ressources

- « Un chez soi pour les femmes victimes de violence », *Vis-à-vis*, automne 1994, vol. 12, nº 2. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- « Le moment de réfléchir : changements et défis », *Vis-à-vis*, printemps 1995, vol. 12, nº 4. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- *Maisons de transition et d'hébergement pour femmes violentées au Canada*, 1996. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- *Plan de service pour les femmes violentées*, Ottawa-Carleton, 1993. S'adresser au Centre de ressources communautaires de Gloucester.
- *99 recommandations au gouvernement fédéral — Pour en finir avec la violence faite aux femmes*, 1993. S'adresser au Comité canadien d'action sur le statut de la femme.
- TUTTY, Leslie, D.T.S. *Discussion paper on the Canadian shelter movement*, 1998. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- *Enquête sur les maisons de transition*, 1994-95. S'adresser au Centre canadien de la statistique juridique.

2. Les répercussions sur les enfants exposés à la violence conjugale

Les études des dix dernières années confirment que les enfants qui ont vu leur mère émotivement et physiquement brutalisée risquent fort d'avoir des problèmes de comportement et des problèmes mentaux, sociaux et scolaires. L'Enquête sur la violence envers les femmes de Statistique Canada a permis de recueillir des données attestant le grand nombre d'enfants exposés à la violence conjugale et la corrélation entre l'activité délinquante et la violence du milieu familial.

Les refuges et les services communautaires destinés aux femmes victimes de violence ont réussi, malgré leurs ressources limitées, à élaborer toutes sortes de programmes valables, de modèles de groupe et de services à l'intention des enfants exposés à la violence conjugale. Ces services sont aujourd'hui considérés comme un élément intrinsèque de la gamme des services d'intervention offerts aux femmes.

La formation : Il est indispensable de former les fournisseurs de services qui travaillent auprès des enfants qui sont ou peuvent avoir été témoins de la violence conjugale. La *British Columbia/Yukon Society of Transition Houses*, qui se sert d'un programme d'étude élaboré par le *Justice Institute of British Columbia*, parraine un programme de formation qui permet aux conseillers qui s'occupent d'enfants dans le cadre de services communautaires et aux moniteurs de garderie des refuges de se sensibiliser à la question et de perfectionner leurs compétences. La formation, proposée en deux volets, comporte onze journées complètes de formation en classe (voir les coordonnées fournies à l'annexe 3). L'Ontario est en train d'élaborer une trousse de formation commune pour la Société d'aide à l'enfance et les travailleurs qui œuvrent auprès des femmes victimes de violence, afin d'améliorer les services destinés aux enfants exposés à la violence conjugale.

La garde et le droit de visite : Depuis quelques années, on se préoccupe de plus en plus des questions relatives à la garde et au droit de visite des enfants, surtout lorsque la mère a été victime de violence. Les décisions relatives à la garde et au droit de visite s'enracinent dans le principe de l'« intérêt de l'enfant » et la disposition de la *Loi sur le divorce* connue sous l'expression de « règle du parent amical ». Beaucoup de gens estiment que, souvent, le système judiciaire ne reconnaît pas, ne

comprend pas ou ne prend pas en considération la violence — avouée ou dissimulée — qui peut se produire dans la famille. L'importance croissante du mouvement pour la défense des droits des pères et le principe de la neutralité sexuelle (comme quoi les hommes et les femmes sont à égalité devant le divorce et ont des aptitudes parentales égales) signifient que les hommes sont de plus en plus nombreux à obtenir la garde exclusive ou partagée des enfants ou un droit de visite généreux, même lorsqu'ils sont violents.

L'intervention précoce et la prévention auprès des enfants : C'est une méthode dans laquelle beaucoup de gens fondent un certain espoir. On élabore et on offre dans tout le pays des programmes en milieu scolaire qui offrent des solutions de rechange non violentes à la résolution de problèmes. *Healthy relations* est un programme de prévention de la violence à l'intention des jeunes du premier cycle du secondaire. Il a été élaboré par *Men for Change*, un groupe d'hommes de Halifax (Nouvelle-Écosse), formé après la tuerie de l'École polytechnique. Le *Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants* de London (Ontario) recommande ce programme pour les jeunes du secondaire.

***A.S.A.P. : programme de lutte contre la violence en milieu scolaire** est une autre excellente ressource. Il y a lieu, et c'est un défi de taille, de reconnaître l'importance des programmes d'intervention précoce et de prévention, et de faire en sorte qu'ils restent à l'ordre du jour de la politique et des décisions de financement.*

Leçons et pratiques optimales : comment fournir des services qui soient utiles aux enfants exposés à la violence conjugale?

- Fournir de la formation sur l'évaluation des risques et l'aiguillage à tous les gens qui travaillent auprès des enfants (services de garde, éducateurs et médecins).
- Créer des groupes de soutien en fonction de l'âge pour les enfants et les jeunes qui ont été exposés à la violence conjugale.
- Créer des groupes d'éducation familiale pour les mères qui ont survécu à la violence : s'appuyer sur leurs forces, créer un climat non culpabilisant et perfectionner des compétences qui favoriseront la croissance de leurs enfants dans un climat prosocial.
- Créer des programmes de prévention et d'éducation pour les enfants et les jeunes, en milieu communautaire, par exemple, dans les écoles, les services de garde, les bibliothèques, etc.
- Fournir des services de consultation à d'autres dispensateurs de soins dans la collectivité qui demandent de l'aide ou qui signalent des enfants qui ont peut-être été exposés à la violence familiale et présentent des caractéristiques de comportement inquiétants.
- Créer des partenariats et des rapports de collaboration parmi les principaux fournisseurs de services qui travaillent auprès des enfants et des familles, pour permettre aux enfants exposés à la violence conjugale d'avoir accès à une continuité de services de qualité.
- Entreprendre des programmes destinés à sensibiliser le public aux répercussions de la violence conjugale sur les enfants qui y sont exposés et à contribuer à la réduction de la violence familiale.

Leçons concernant les services qui *n'aident pas* les femmes victimes de violence et leurs enfants :

- Ils affaiblissent au lieu de consolider les liens naturels entre les mères et leurs enfants.
- Ils ont recours à une méthode axée sur la culpabilisation de la femme ou de la mère et sur les « problèmes ».
- Ils insistent pour faire participer le partenaire violent au counselling.
- Ils ne tiennent pas compte du danger réel que peuvent courir les femmes et les enfants.

Ressources

- *La violence conjugale et ses conséquences sur les enfants*, fiche d'information. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- « Traitement abusif des enfants, droits de garde et de visite : qui protège les enfants? », *Vis-à-vis*, hiver 1993, vol. 10, no 3. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- SUDERMAN, M., P. JAFFE et E. SCHIECK. *A.S.A.P. : Programme de lutte contre la violence en milieu scolaire*, London Family Court Clinic, London, 1993.
- *Families working together: A group program for women and their children who have experienced violence*, PEI Transition House Association.
- *Healthy relations*, Men for Change, Halifax (Nouvelle-Écosse).

3. La violence faite aux femmes et la santé des femmes

Au cours des années 1990, la violence est de plus en plus considérée comme un problème de santé, étant donné :

- la reconnaissance des répercussions importantes de la violence sur la santé des femmes;
- une meilleure connaissance de la mesure dans laquelle les femmes victimes de violence font appel au système de santé;
- les nouvelles données relatives aux coûts de la violence pour le système de santé.

La sensibilisation des spécialistes de la santé est un élément important du travail accompli au cours de cette période, et le développement des ressources connexes y a été énorme. Il a fallu durant toutes cette période trouver des moyens de transformer le mode de pensée et la pratique habituels des médecins, axés sur un rapport où le spécialiste de la santé est celui qui sait, pour les rapprocher d'un modèle féministe, qui considère que la femme est la véritable spécialiste et qui prend acte des racines sociales de la violence et de la nécessité d'un changement social et personnel.

La liste suivante indique les domaines de la santé où l'on a accompli du travail innovateur. On y trouve aussi les principales ressources auxquelles on peut se reporter pour comprendre la question et faire le lien avec d'autres travaux sur le même sujet.

La violence faite aux femmes et la consommation d'alcool et de drogues : Il est indispensable de commencer par comprendre les rapports entre la violence faite aux femmes et la consommation d'alcool et de drogues, soit par l'agresseur, soit par la femme victime de violence, pour être en mesure de fournir des services et d'organiser des programmes de formation et des séances de sensibilisation qui répondent aux besoins des femmes.

Ressources

- *LIEN : la trousse éducative : Violence contre les femmes et usage d'alcool et de drogues.* S'adresser à la Fondation de la recherche sur la toxicomanie. La trousse inclut un guide du formateur et un vidéo.
- *La violence familiale et l'abus des substances*, fiche d'information. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.

Les femmes, la violence et le VIH : Dans le cadre d'une relation violente, la femme ne peut pas protéger sa vie et encore moins avoir des pratiques sexuelles sûres. L'isolement l'empêche d'avoir accès à de bons soins médicaux et à l'information de base. On ne peut pas s'attendre à ce qu'elle demande à son partenaire de porter un condom (principal élément du travail de prévention du VIH et du sida). Il est encore plus important de comprendre la dynamique des rapports de pouvoir qui sous-tend les relations violentes lorsque l'un des partenaires ou les deux sont porteurs du VIH.

Ressource

- « Doublement victimisées : femmes, violence et VIH », *Vis-à-vis*, printemps 1996, bon aperçu de certains programmes communautaires et instruments éducatifs innovateurs que l'on commence à élaborer. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.

Les coûts de la violence pour le système de santé : Les premières évaluations des coûts de la violence faite aux femmes pour le système de santé ont été effectuées au cours des années 1990. Tanis Day, en 1995, révèle que les coûts mesurables associés aux services de santé et de bien-être s'élevaient à eux seuls à 1 539 650 387 $ par an, et elle précise que c'est seulement « la pointe de l'iceberg ».

Le travail accompli dans ce domaine :

- a remis en cause la conviction que la violence n'entraîne pas de coûts;
- a contraint les gens à se rendre compte de l'importance du travail de prévention pour plusieurs secteurs de la société qui ne considéraient pas jusque-là que la violence faite aux femmes les concernaient;
- a confirmé l'importance de sensibiliser et de bien former les spécialistes de la santé pour qu'ils puissent répondre aux besoins des femmes victimes de violence.

Ressources

- DAY, Tanis. *The health-related costs of violence against women – The tip of the iceberg*, Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, London, 1995.
- GREAVES, L., O. HANKIVSKY et J. KINGSTON-RIECHERS. *Selected estimates of the costs of violence against women*, Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, London, 1995.
- *Paying the costs of violence against women*, B.C. Ministry of Equality.

La formation des spécialistes de la santé : Pour trouver de l'aide, les femmes victimes de violence font plus appel aux services de santé qu'à tout autre type de services (Statistique Canada, Enquête sur la violence envers les femmes, 1993). Il est indispensable que les spécialistes de la santé à qui elles s'adressent comprennent la dynamique de la violence faite aux femmes, reconnaissent les signes de la violence, procèdent à des interventions efficaces et aiguillent ces patientes vers les services communautaires destinés aux femmes victimes de violence.

Ressources

- HOFF, Lee Ann. *Les questions relatives à la violence : un guide de formation interdisciplinaire à l'intention des professionnelles et des professionnels de la santé*, 1994. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- *Intervention du personnel du service des urgences en cas de violence familiale*, manuel et vidéo, Hospital and Health Sciences Centre, Vancouver (Colombie-Britannique).
- *Lignes directrices sur la violence familiale à l'intention des infirmières*, Association des infirmières et infirmiers du Canada, 1992. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- *Best practice guidelines for health-care providers working with women who have been abused*, Metro Women Abuse Council, Toronto, 1997.

Le rôle des spécialistes du secteur dentaire : Les membres de cette collectivité (praticiens, universitaires, dirigeants d'associations professionnelles) se rendent compte aujourd'hui qu'ils peuvent jouer un rôle proactif dans la prévention de la violence. Leurs compétences particulières, leurs relations suivies avec les patients et leurs interactions avec tous les groupes d'âge place l'équipe dentaire (réceptionnistes, assistants, hygiénistes, thérapeutes et dentistes) dans une excellente position pour aider concrètement les patients victimes de violence.

Ressource

- *Guide sur la violence familiale à l'intention des spécialistes de la dentisterie*, 1994. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.

Leçons et pratiques optimales : les principes et les valeurs des dispensateurs de soins qui travaillent auprès des femmes victimes de violence :

- Veiller au respect mutuel entre les dispensateurs et les consommatrices de soins.
- Garantir une meilleure qualité de soins grâce à des services plus accessibles et plus adaptés.
- Mesurer les différences individuelles, reconnaître la complexité de la vie des femmes et comprendre la diversité culturelle au lieu d'élaborer une formule d'assistance toute faite.
- Reconnaître l'importance de l'auto-guérison et de la capacité de récupération des femmes victimes de violence, parallèlement à l'intervention biomédicale dans le cadre d'une thérapie à caractère holistique.
- Reconnaître l'importance de la prise en charge de la femme par elle-même et de son rôle décisionnel au lieu de laisser le système officiel diriger et définir le processus de guérison.
- Reconnaître les besoins en santé mentale des personnes vulnérables et les effets de la violence sur les femmes qui souffraient déjà de troubles mentaux ou de tendances suicidaires.

D'après *Joining together against violence, An agenda for collaborative action*, 1996. S'adresser à l'Association canadienne pour la santé mentale.

Note :

L'élaboration d'un modèle de promotion de la santé axée sur une stratégie de la santé de la population est un concept important dans la recherche de solutions à la violence faite aux femmes. Linda MacLeod, dans *L'élimination de la violence envers les femmes : La prochaine étape, de la prévention de la violence à la promotion de la santé des personnes, des familles, des collectivités et de la société* (1996), propose un examen détaillé du modèle de promotion de la santé de la population et de ses rapports avec le travail qui se fait dans le secteur de la violence faite aux femmes. Les lecteurs sont invités à prendre connaissance de ce document, que l'on peut obtenir auprès du Centre national d'information sur la violence dans la famille.

4. La violence faite aux femmes et le milieu de travail

L'un des grands changements qui se sont produits dans le mouvement de lutte contre la violence faite aux femmes au cours des années 1990 a été la prise de conscience progressive des effets de cette violence sur le milieu de travail. La question a toujours eu des effets sur le travail, mais on n'en avait jamais pris acte non plus qu'on ne l'avait abordée ouvertement, en raison de la conviction générale qu'il s'agit d'une affaire de famille, donc d'une affaire privée. Étant donné la sensibilisation progressive de la population au caractère généralisé de la violence faite aux femmes et aux effets émotifs et physiques de cette violence, certains organismes ont commencé à s'interroger sur leur rôle dans le soutien des femmes victimes de violence qui sont leurs collègues et leurs employées, et dans la création d'un climat de travail favorisant l'égalité et la non-violence.

On en est encore aux premiers stades et, dans beaucoup de lieux de travail, les femmes victimes de violence restent invisibles. Pour certaines, c'est un choix, parce que le lieu de travail est un refuge, et le secret dont elles entourent leur situation leur est indispensable pour maintenir le sens qu'elles ont de leur propre valeur. Pour d'autres, la situation est différente. Leur capacité à faire leur travail peut être entravée par des absences fréquentes, des préoccupations à l'égard de problèmes familiaux, des appels téléphoniques personnels menaçants ou une

faible capacité d'attention au travail. Le problème s'accentue lorsque le milieu de travail est lui-même hostile. Si les employeurs tolèrent rarement la violence physique sous quelque forme que ce soit, ils encouragent et récompensent souvent des attitudes et des comportements qui sont des préalables à la violence.

Le lieu de travail pourrait être un atout énorme dans la lutte contre la violence.

Une étude effectuée en 1995 par le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse sur les cas d'homicide contre un partenaire intime a permis de conclure que le lieu de travail est l'endroit où les femmes qui ont été assassinées avaient le plus souvent parlé de la violence dont elles étaient victimes et de leur crainte d'être tuées.

Les comités de femmes des syndicats de toutes sortes étudient cette question et demandent qu'on prenne des mesures. Par exemple, *Education Wife Assault*, de concert avec le syndicat des métallurgistes, est en train d'élaborer des documents de formation à l'intention des cadres et des superviseurs.

Le lieu de travail peut fournir :

- **de l'information sur les numéros d'urgence et les ressources communautaires** à l'intention des femmes victimes de violence, qui sont offerts à toutes les femmes sans qu'elles aient à s'identifier;
- **des séances de sensibilisation** sur la violence faite aux femmes à l'intention de tous les employés;
- **des directives et des méthodes** qui tiennent compte des besoins des femmes victimes de violence en matière de souplesse et de soutien sur le lieu de travail;
- **des superviseurs formés** qui sont capables de reconnaître les signes de la violence et savent comment aiguiller les victimes vers les ressources qui conviennent;
- **des agents d'aide aux employés et des agents des ressources humaines ayant reçu une formation**, qui comprennent la dynamique de la violence conjugale.

Leçons et pratiques optimales : pour que le lieu de travail joue un rôle dans la lutte contre la violence faite aux femmes :

- Élaborer une stratégie complète qui délimite les appuis, les ressources et l'information nécessaires pour procéder au changement. Veiller à ce que le processus soit permanent (les événements uniques ne donnent pas de résultats) et faire participer tout le monde à la sensibilisation et à l'action en vue du changement. Faire en sorte que la discussion sur la violence faite aux femmes ait un caractère constructif, inclusif et non antagoniste. Ne pas travailler isolément. Créer un groupe central de collègues qui aident à démarrer et à poursuivre le travail.
- Obtenir l'appui des cadres et des syndicats, car, si une ou deux personnes peuvent jouer un rôle important, à longue échéance, il est nécessaire de pouvoir compter sur le soutien des cadres et des syndicats pour donner suite aux programmes.
- Intégrer un examen des concepts du pouvoir et du contrôle dans toute la formation, car une telle analyse est le lien entre la violence, le racisme et le sexisme.
- Associer la question de la violence faite aux femmes à d'autres initiatives en milieu de travail, comme celles qui ont trait au stress, à l'équilibre entre le travail et les responsabilités familiales, à l'équité en matière d'emploi, au harcèlement sexuel, à la lutte contre le racisme, au développement du leadership et à la sécurité au travail. Ce sont là autant de questions qui devraient comporter un volet sur la violence faite aux femmes.
- Faire le lien entre la violence et la diminution de la productivité. Le fait de vivre dans des conditions menaçantes a progressivement des effets sur le rendement. D'ailleurs, pour l'agresseur, les effets sur le rendement sont souvent similaires : perte de concentration, fatigue et instabilité émotive sont autant de facteurs qui contribuent à faire

diminuer la productivité. Ce qu'il en coûte à l'organisation est très concret et substantiel, quoique dissimulé. Il est donc dans l'intérêt de l'organisation de fournir les ressources qui permettront de mettre un terme à la violence dans la vie de ses employés afin qu'ils et elles puissent retrouver leur efficacité et leur productivité.

- Proposer des idées pratiques sur ce que peuvent faire les hommes pour participer à la lutte contre la violence faite aux femmes.

Ressources

- DENHAM, D., et J. GILLESPIE. *La violence conjugale et le milieu de travail*, 1992. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- DENHAM, D., J. GILLESPIE, et B. COTTRELL. *Workplace learnings about woman abuse — A guide for change 2*, 1994. S'adresser au centre national d'information sur la violence dans la famille.
- *Taking action: A union guide to ending violence against women*, Women's Research Centre, Vancouver, 1992.

5. Le rôle des hommes

Les personnes interrogées et la recherche ont permis de délimiter deux défis principaux à cet égard : comment s'y prendre efficacement avec les agresseurs et comment faire participer les hommes non violents à la lutte contre la violence faite aux femmes.

Interventions auprès des agresseurs : Tout au long des années 1980, on a beaucoup discuté et débattu de l'efficacité des différents modèles de traitement des hommes qui agressent leurs partenaires. Il n'y a toujours pas de traitement unanimement accepté dans l'ensemble du pays, mais on a beaucoup fait au cours des années 1990 pour élaborer des normes, des lignes directrices et des stratégies d'évaluation à cet égard. Les principaux éléments abordés ont trait à la sécurité de la partenaire de l'agresseur et à la responsabilité à l'égard de la victime et de l'ensemble des femmes victimes de violence.

- Le *Metro Woman Abuse Council* de Toronto a élaboré un cadre de pratiques optimales pour l'intervention auprès des agresseurs. Voir plus loin.
- La Colombie-Britannique a élaboré des normes et des lignes directrices que doivent respecter tous les programmes financés par la province. Pour plus de renseignements, s'adresser au *Council for Abusive Men (Victoria Family Violence Project)*.
- L'Ontario a établi des exigences en matière de responsabilité et d'accessibilité pour les groupes d'entraide d'agresseurs de femmes. Le financement est conditionnel au respect de ces exigences.
- *Education Wife Assault* a produit un document intitulé « *For men to think about... You may be becoming or already are an abusive man* », 1997. Ce manuel illustré est disponible en six langues. Il définit les caractéristiques des conjoints violents et met l'accent sur leur besoin de changer leur comportement de violence et de domination, et de chercher de l'aide. Pour plus de renseignements, s'adresser au *Education Wife Assault*.

Quelques moyens de faire participer les hommes à la solution du problème :

- **Les campagnes de prévention** peuvent inciter les hommes à examiner leur propre comportement en tant que personnes et en tant que membres d'une collectivité, ils peuvent tenir d'autres hommes responsables de leur violence et ils peuvent contester des convictions ou des déclarations sexistes. Ces mesures ont plus de chances d'être efficaces que celles qui culpabilisent indistinctement tous les hommes. La campagne de prévention de l'Association canadienne des radiodiffuseurs intitulée « La violence, à vous de réagir » est un bon exemple.
- **Les amis et les proches parents des agresseurs de femmes** peuvent avoir un effet important sur le comportement de l'agresseur en lui parlant directement de la violence et en lui faisant savoir qu'elle est inacceptable.

- **Les pères** peuvent jouer un rôle essentiel en enseignant et en montrant à leurs enfants comment être respectueux et non violents.
- **Les entraîneurs sportifs** doivent comprendre le déséquilibre de pouvoir inhérent à toute relation de formation et utiliser leur pouvoir de façon positive en agissant en fonction de valeurs étayant l'égalité, la non-violence et le comportement non sexiste.

Leçons et pratiques optimales : comment intervenir auprès des agresseurs de femmes? (d'après les lignes directrices du *Metro Woman Abuse Council* de Toronto)

- **Toutes** les interventions auprès des agresseurs de femmes doivent poser la sécurité et la protection des victimes potentielles en priorité absolue.
- La victime n'est jamais la cause de la violence. Les programmes d'intervention auprès des agresseurs de femmes doivent mettre l'accent sur leur responsabilité pleine et entière à l'égard de leur propre violence.
- Les méthodes d'intervention doivent tenir compte du fait que, si la violence faite aux femmes est un fait de société, elle est également une décision personnelle de l'agresseur. Certains facteurs d'ordre politique, historique et culturel peuvent favoriser les comportements violents et influer sur la forme que prendra la violence, mais ces facteurs ne sont en aucun cas une excuse pour les agresseurs.
- Les stratégies d'intervention auprès des agresseurs de femmes doivent surtout mettre l'accent sur le comportement violent. Quels que soient le traitement ou les relations en cause, l'intervention doit porter sur la manière dont l'homme victimise sa partenaire.
- Lorsqu'on travaille auprès d'agresseurs de femmes, il faut que la sécurité physique et le bien-être psychologique et émotif des victimes potentielles l'emportent sur les droits de l'agresseur en matière de confidentialité.
- Les interventions auprès des agresseurs de femmes doivent tenir compte des répercussions néfastes et des effets intergénérationnels de la violence sur les femmes, les enfants, la famille élargie et toute la collectivité.
- Les stratégies d'intervention auprès des agresseurs de femmes doivent comporter une évaluation permanente de l'efficacité du programme, car des interventions inefficaces peuvent faire plus de mal que de bien et compromettre la sécurité des femmes.

Ressources

- *Standards and intervention guidelines for men who abuse: Best practice guidelines*, Metro Woman Abuse Council, Toronto.
- « Arrêter la violence envers les femmes : les hommes peuvent contribuer aux solutions », *Vis-à-vis*, printemps, 1994. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- *Répertoire canadien des programmes de traitement pour les hommes violents envers leur conjointe*, Centre canadien de la statistique juridique, 1994. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.

6. Les lois et la violence faite aux femmes

Le gouvernement fédéral est responsable de l'application de la *Loi sur le divorce* et du *Code criminel*. La garde et le droit de visite des enfants sont régis à la fois par la Loi fédérale sur le divorce et par la législation en vigueur dans les provinces et les territoires. La répartition des biens et l'aide juridique sont de compétence provinciale et territoriale, et elles sont donc différentes d'une région à l'autre du Canada. Les femmes qui recherchent une solution judiciaire au problème de la violence se retrouvent souvent devant deux juridictions. Pour beaucoup de femmes, cette expérience est difficile, épuisante et paralysante, surtout pour celles qui appartiennent à

des minorités et pour les Autochtones, les immigrantes, les réfugiées et les femmes handicapées.

Pour aider les femmes victimes de violence à utiliser les systèmes juridiques et judiciaires, les travailleurs de première ligne des collectivités de l'ensemble du Canada ont défini les besoins suivants :

- Formation continue des conseillers de première ligne, des porte-parole et des travailleuses des refuges pour qu'ils soient au courant de l'évolution des politiques et des répercussions de ces changements pour les femmes victimes de violence qu'ils conseillent.
- Information juridique pratique présentée dans un langage accessible, dans différentes langues et sous des formes conviviales, pour aider les femmes à prendre des décisions éclairées.
- Aide financière pour aider les femmes victimes de violence à obtenir l'appui juridique dont elles ont besoin. De récents changements dans les politiques relatives à l'aide juridique dans beaucoup de juridictions limitent le nombre des femmes qui peuvent accéder aux tribunaux par cette voie.

Au cours des années 1990, les tribunaux ont fait l'objet de certaines expérimentations novatrices qui attestent une évolution vers l'adaptation des réponses de la justice aux besoins des femmes victimes de violence. Les initiatives décrites ci-dessous illustrent les efforts en cours.

Tribunaux sur la violence familiale (Toronto) : Ce projet vise à régler un certain nombre de problèmes de longue date auxquels les femmes victimes de violence se heurtent lorsqu'elles ont affaire au système judiciaire. L'une des questions cruciales, définie en 1996 dans la chronique du *Toronto Star* intitulée « Hitting home: Spousal abuse », était que, pendant que la police portait de plus en plus d'accusations, un nombre également grandissant d'affaires étaient abandonnées à l'étape de la poursuite. Pour essayer de réagir plus efficacement, on a mis à l'essai deux tribunaux spécialisés distincts.

Les principales caractéristiques des deux projets pilotes sont entre autres les suivantes :

- Des dispositions spéciales pour les délinquants primaires qui plaident coupables eu égard à des infractions où la victime n'a pas de blessures importantes ou visibles.
- Dans toutes les affaires de violence conjugale, démarche spécialisée et intégrée des poursuites par les policiers et les procureurs de la Couronne qui collaborent pour recueillir d'autres éléments de preuve que la déclaration de la victime.
- La prestation de counselling aux délinquants mandatés par les tribunaux pilotes. Ces programmes sont offerts par des organismes communautaires qui prouvent leur détermination à appliquer les normes de responsabilité et les lignes directrices approuvées par le *Metro Woman Abuse Council*.
- Engagement des tribunaux pilotes à collaborer avec ceux qui, dans la collectivité, réagissent à la violence faite aux femmes selon un processus coordonné et coopératif.

Saskatchewan Victims of Domestic Violence Act, 1995. Cette loi est destinée à aider le système judiciaire à répondre aux besoins immédiats et à plus long terme des victimes de la violence conjugale. Trois types de réparation sont prévus :

1. On peut obtenir des ordonnances d'intervention d'urgence 24 heures sur 24 auprès de juges de paix spécialement désignés. Ces ordonnances ressemblent aux ordonnances d'interdiction de communiquer auprès d'autres provinces.

2. Il est possible d'obtenir des ordonnances d'aide aux victimes permettant à la victime d'avoir accès à d'autres formes d'aide (ex. : indemnisation financière par l'agresseur, possession temporaire d'une voiture ou d'une propriété commune, etc.).

3. Les juges de paix peuvent délivrer un mandat autorisant la police à entrer dans une maison pour y évaluer la situation et, au besoin, emmener la victime chez le médecin si, pour une raison quelconque, celle-ci ne peut agir par elle-même.

Pour augmenter les chances de succès du projet, des équipes de formation composées de travailleuses de refuges et de policiers ont offert une formation spécialisée à tous les policiers de la province. De plus, des groupes communautaires ont aidé les décideurs à élaborer une méthode de recrutement des juges de paix spéciaux pour garantir que ceux qui seraient retenus fassent la preuve qu'ils comprennent la dynamique de la violence familiale.

Programme d'interprétation culturelle pour les victimes de violence (Ontario) : On a créé neuf centres de formation en Ontario pour préparer les interprètes à collaborer avec la police et les tribunaux. Le programme de formation s'est transformé en un programme de compétences linguistiques. Les interprètes apprennent à recevoir des déclarations, à fournir une interprétation fidèle, à accepter un rôle clairement défini et à comprendre les lois associées à la violence conjugale. On est en train de mettre la dernière main à un programme de formation.

Le tribunal de la violence familiale de Winnipeg (Manitoba) : Ce tribunal spécialisé a été créé en 1990. Il est exclusivement chargé des affaires de violence envers une conjointe, un enfant ou une personne âgée. Les résultats préliminaires indiquent qu'il a concrétisé deux des objectifs fixés au départ : procédure rapide et sentences plus conformes à la situation. On observe un certain progrès du côté du troisième objectif, qui était de réduire le taux d'abandon des affaires avant la condamnation.

Ressources

- « Hitting home: Spousal abuse », *Toronto Star*, 1996.
- *Évaluation du Tribunal de la violence familiale de Winnipeg*, E. Jane Ursel, 1994. S'adresser à Statistique Canada.
- *La violence est inacceptable peu importe la langue*, dépliant et manuel à l'intention des fournisseurs de services. S'adresser au service des communications de Justice Canada.
- *A place to start*, vidéo pour les femmes qui vont se présenter devant un tribunal. S'adresser au *British Columbia Institute against Family Violence.*

7. La collaboration et les partenariats

Au cours des années 1990, la collaboration et les partenariats sont devenus des critères importants dans les projets relatifs à la violence faite aux femmes. Cette façon de chercher des solutions à la violence faite aux femmes s'enracine dans des raisons solides. Elle permet de donner le pouvoir à la collectivité, de réduire la fragmentation des services, de faciliter l'accès du client aux services et de définir de nouvelles méthodes. La collaboration et les partenariats ont ouvert la voie à de nouvelles possibilités, mais ils ont aussi soulevé des questions très réelles pour les groupes en question. Certains des partenariats fructueux mentionnés par les personnes que nous avons interrogées sont énumérés ci-après.

- **Le *Community Partnership Project* du Nouveau-Brunswick** a permis de réunir des organismes communautaires et des représentants du gouvernement qui ont planifié et mis en œuvre des moyens communautaires coordonnées de trouver des solutions à la violence familiale. Les ressources proposées sont entre autres un manuel sur le développement communautaire, un guide des médias et une vidéo intitulée *Reaching in, reaching out.* Pour tout renseignement, s'adresser à la Fondation Muriel McQueen Fergusson, à Fredericton (Nouveau-Brunswick).
- **Le projet interdisciplinaire sur la violence conjugale** est parrainé conjointement par huit associations professionnelles nationales. Une excellente trousse multimédia intitulée *The mountain and beyond* contient une vidéo, un guide de l'utilisateur, un cahier d'exercices et des fiches d'information encourageant la collaboration. Pour

savoir comment obtenir ces documents, s'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.

- **La violence ou la vie** est le produit d'un projet pilote triennal réalisé à l'échelle nationale par sept communautés religieuses. Le projet a permis aux églises de cesser de nier ou de craindre le problème de la violence familiale et de passer à la sensibilisation, à l'engagement et à l'action. Pour tout renseignement sur la trousse d'information intitulée *La violence ou la vie*, s'adresser au Conseil des églises pour la justice et la criminologie.

Les défis suscités par les partenariats sont nombreux et variés :

- Les rapports de force et le principe selon lequel il y a un perdant et un gagnant peuvent provoquer des situations où certains participants seront poussés à agir contre leur désir.
- La recherche d'un terrain d'entente et de solutions communes, lorsqu'il existe des analyses et des intérêts politiques très divergents, peut se révéler non productive, voire impossible, et empiéter sur le temps qu'on aurait consacré aux femmes.
- La recherche du juste milieu peut donner lieu à un compromis sur l'action politique.

Ressources

- *Briser le cycle : l'apport des collectivités*, 1994. Cette ressource contient de bonnes idées pratiques pour créer des alliances communautaires. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- *Listening to the thunder – Advocates talk about the battered women's movement*, Women's Research Centre, Vancouver, 1995 : analyse exhaustive des défis auxquels sont confrontés les groupes de femmes de première ligne dans le cadre des partenariats et du risque de perdre de vue les objectifs féministes.

Leçons et pratiques optimales : partenariats et collaboration pour mettre un terme à la violence faite aux femmes (idées tirées des entrevues et des études) :

- Élaborer un ensemble commun de valeurs et de convictions pour guider le travail. Ce système de valeurs commun devrait intégrer une analyse des rapports de pouvoir auxquels renvoie la violence faite aux femmes : c'est ainsi qu'il pourra rendre leur autonomie aux femmes et modifier les inégalités systémiques qui résultent du sexisme, du racisme, des rapports de classe et de l'homophobie. Le travail accompli d'emblée pour discuter des valeurs et trouver des moyens de les concrétiser dans le cadre du partenariat est un premier pas important.
- Intégrer une analyse du rapport entre les sexes dans tous les aspects du travail. Dans le domaine de la violence faite aux femmes, le travail qui s'appuie sur une pensée et une terminologie « neutres » n'est pas efficace.
- Reconnaître les déséquilibres de pouvoirs au sein des systèmes et entre eux, et les réduire. Ces différences peuvent être attribuables à la race, à la culture, à la langue, au niveau d'instruction, à l'invalidité, à l'âge et à l'orientation sexuelle. En reconnaissant ouvertement que ces déséquilibres de pouvoir existent dans toute situation et en collaborant pour trouver des moyens d'y remédier, on fait le premier pas, qui est le plus difficile, vers la réalisation d'un partenariat fructueux.
- Prendre le temps d'élaborer un mécanisme qui permette de discuter des questions controversées de façon constructive et en mettant l'accent sur les solutions. La meilleure solution dans certains cas est d'accepter de ne pas être d'accord en raison des systèmes et des objectifs très différents que les gens représentent. Il est plus utile de chercher les secteurs d'entente où il est possible d'intervenir constructivement et de changer les choses que de rester coincé dans les divergences d'opinion. Il vaut mieux aborder le conflit de front.

- Choisir les participants d'un partenariat. La créativité, la souplesse, la patience, l'acceptation des différences, le désir de changement, la détermination personnelle à mettre un terme à la violence faite aux femmes sont quelques-unes des qualités personnelles que les répondantes estiment être le secret d'un partenariat qui fonctionne bien. Le type de partenariat est souvent déterminé par les organismes de financement, mais il est important de se doter des moyens de choisir les participants qui, dans les divers systèmes, possèdent ces caractéristiques.
- Éviter de prendre des décisions purement symboliques eu égard à la représentation. L'inclusivité ne se traduit pas par l'accueil d'un seul membre d'un groupe marginalisé. Un siège à une table ne constitue pas une voix dans la discussion. Le mouvement féministe a toujours joué un rôle de premier plan dans l'assurance que les voix de toutes les femmes puissent se faire entendre, et les leçons qu'elles ont apprises et les pratiques optimales qu'elles ont mises au point devraient être émulées dans l'orientation à donner au travail accompli dans le cadre des partenariats.

8. La prévention et la sensibilisation du public

L'un des principaux objectifs de l'Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale (1991-1995) était de sensibiliser davantage le public et de faire participer la collectivité à l'action préventive contre la violence et à la promotion des valeurs sociales qui étayent l'égalité des droits et la sécurité des femmes, des enfants et des aînés.

L'ouvrage de Linda MacLeod intitulé *Progrès réalisés dans la prévention de la violence envers les femmes* (1994) analyse la mesure dans laquelle beaucoup de grands projets financés par la Division de la prévention de violence familiale (Santé Canada) ont contribué à la prévention de la violence. Cette ressource (issue du groupe de réflexion de Santé Canada sur la violence faite aux femmes) analyse certains des dilemmes associés à la prévention et les différentes perspectives, et propose des idées intéressantes sur ce qui fonctionne. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.

Parmi les personnes que nous avons interrogées dans tout le pays, beaucoup ont parlé avec enthousiasme de leur travail dans le cadre des campagnes de prévention et de sensibilisation du public à l'échelle locale, provinciale ou nationale. En voici quelques exemples :

- **La Semaine nationale sans violence du YWCA**, qui est organisée dans dix-sept pays et dans tout le Canada, invite tous les Canadiens à vivre pendant une semaine, en octobre, sans perpétrer de violence ni y participer ou l'observer passivement. Les activités portent sur une question différente chaque jour de la semaine : la journée du souvenir, la protection des jeunes, la sécurité dans les écoles, la violence faite aux femmes, l'élimination du racisme et des crimes haineux, le remplacement de la violence par les sports et la culture.

  Le YWCA parraine également le bouton de rose commémoratif du 6 décembre dans le cadre de sa campagne pour mettre un terme à la violence faite aux femmes. Dans le cadre de ses activités de prévention, le YWCA a produit des documents de prévention à l'intention de groupes culturels précis. Pour plus de renseignements et pour obtenir de la documentation sur ce programme et sur d'autres programmes de prévention offerts par l'intermédiaire du YWCA, s'adresser au siège social ou au YMCA local.

- **La campagne « La violence, à vous de réagir » :** cette campagne médiatique nationale a été lancée en 1996 par l'Association canadienne des radiodiffuseurs, de concert avec le gouvernement fédéral. On y a utilisé des capsules d'information télévisées et radiophoniques, couplées à une série de *Trucs pour agir contre la violence faite aux femmes* imprimés et à caractère convivial, qui approfondissaient les messages publicitaires. On peut obtenir

la documentation en s'adressant au Centre national d'information sur la violence dans la famille.

- La documentation relative au projet ***Stop Violence Against Women*** a été produite par *Body Shop of Canada*, de concert avec la Fondation des femmes canadiennes et le YWCA du Canada. Des T-shirts, des signets, des bulletins d'information et des fiches d'information sont quelques-uns des instruments de prévention qui ont été distribués dans tous leurs magasins du pays. Certains documents sont vendus pour recueillir des fonds à l'intention de la Fondation des femmes canadiennes, et d'autres sont distribués gratuitement. Se reporter à l'annexe 3 pour les coordonnées utiles.
- ***You Never Hurt the One You Love***, l'initiative de prévention de la violence familiale de la Nouvelle-Écosse qui permet de coordonner une campagne de sensibilisation des médias à l'échelle de la province et d'autres activités, de concert avec les organismes communautaires de la province. La campagne a lieu tous les ans dans la semaine de la St-Valentin en février. Chaque journée de la semaine est consacrée à certains groupes : les femmes victimes de violence, les enfants victimes de violence, les aînés victimes de violence, les personnes handicapées victimes de violence et la violence dans les collectivités ethnoculturelles. Se reporter à l'annexe 3 pour les coordonnées utiles.

Leçons et pratiques optimales : l'élaboration de documents éducatifs (d'après les renseignements fournis par le Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants (London, Ontario) dans le cadre du projet *Educating for Change*) :

- Indiquer clairement qui commet les actes violents, puisque, même s'il est clair que la violence faite aux femmes et aux enfants est le plus souvent perpétrée par des hommes, beaucoup de documents éducatifs recourent à une terminologie neutre (voir par exemple l'expression « violence familiale »).
- Faire le lien avec l'inégalité sociale des femmes.
- Définir les effets du racisme et d'autres formes de discrimination, puisque la plupart des documents éducatifs ne parlent presque pas ou pas du tout de la lutte contre le racisme.
- Adresser les documents de prévention aux hommes, puisque beaucoup de documents éducatifs défendent l'idée que ce sont les femmes qui doivent prévenir la violence des hommes.
- Tenir compte de la diversité culturelle dans les documents éducatifs à l'intention des femmes, puisque la plupart des documents éducatifs s'adressent à un segment étroit de la population féminine (les femmes blanches, de langue anglaise, jeunes, vivant en milieu urbain, aptes au travail et hétérosexuelles).
- Procéder régulièrement à un examen critique et à une révision des documents.
- Remettre en cause toutes les manifestations de violence, puisque le fait de ne pas faire le lien entre toutes les formes de violence envers les femmes et les enfants écarte la possibilité d'un changement social profond.
- Faire valoir que la transformation sociale est la meilleure solution, puisque le fait de ne pas imputer la responsabilité du changement à qui de droit perpétue la violence.

Education Wife Assault (Toronto) est considéré par beaucoup de gens comme un exemple d'organisme qui produit des ressources éducatives traduisant toujours ces principes. Voir l'annexe 3 pour les coordonnées utiles.

Ressources

- *Educating for change, recommended materials on violence against women*, Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants.
- MACLEOD, Linda. *Progrès réalisés dans la prévention de la violence envers les femmes.* S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.

9. Questions associées à la diversité culturelle

Le travail visant à mettre un terme à la violence faite aux femmes doit porter sur toutes les formes de violence enracinées à la fois dans le sexisme et le racisme. Le racisme est inscrit dans toutes les institutions et les systèmes qui composent la société canadienne. Des femmes des cultures minoritaires ont invité tous et chacun à reconnaître que l'inégalité et les déséquilibres de pouvoir ne font pas seulement partie du statu quo, mais aussi des programmes de changement, des gouvernements, des fournisseurs de services et des porte-parole (De Keseredy, MacLeod, 1997, p. 192).

Les organismes voués à la lutte contre la violence faite aux femmes partagent cette réalité. Tout au long des années 1990, beaucoup d'entre eux ont entrepris des actions contre le racisme. La lutte continue, mais certaines ressources et certains modèles excellents, élaborés par eux et grâce à l'expérience d'immigrantes, de femmes de couleur et de femmes appartenant à des minorités visibles, contribuent aussi à poursuivre le travail.

L'un des secteurs où l'on a acquis une connaissance et une compréhension des besoins de service est celui de l'interprétation cuturelle. L'Ontario est passé de l'interprétation linguistique et culturelle à une formation axée sur les compétences linguistiques assortie d'instruments permettant d'évaluer la compétence et de fournir une formation spécialisée sur la violence. On a créé neuf centres de formation, et le programme devait être établi en 1998.

On a fait certains progrès dans ce secteur, mais il reste des obstacles qui rendent l'expérience de la violence plus pénible encore pour les immigrantes et les femmes appartenant à des minorités visibles que pour les autres.

- **Les obstacles culturels** sont les facteurs associés aux convictions et aux systèmes culturels du pays d'origine (crainte du divorce, crainte de s'adresser à des « étrangers » pour obtenir de l'aide, crainte de perdre les enfants, autres formes de violence).
- **Le manque d'information et les obstacles linguistiques** sont les facteurs associés à l'accès à l'information sur le système juridique et les services sociaux, notamment le manque de compétences linguistiques : par exemple, le fait de ne parler ni français ni anglais peut contraindre une femme victime de violence à rester dépendante d'un membre violent de la famille pour ses activités quotidiennes.
- **Les obstacles institutionnels** sont les facteurs enracinés dans les institutions du pays hôte (abandon par le répondant, crainte de la déportation, crainte de la police).

  Le manuel intitulé *La violence est inacceptable peu importe la langue* définit les obstacles, puis propose des solutions claires et pratiques sur la manière dont les fournisseurs de services peuvent aider les femmes à surmonter ces difficultés. Il fournit également d'excellents renseignements sur la communication interculturelle, un éventail de solutions juridiques et des adresses pour obtenir la documentation utile.

Leçons et pratiques optimales : comment trouver un interprète? Les interprètes culturels bien formés qui comprennent les questions associées à la violence ne sont malheureusement pas légion. Les idées proposées ci-dessous, tirées de *La violence est inacceptable peu importe la langue*, peuvent aider à trouver les interprètes susceptibles de combler cette lacune.

- Essayer de trouver des organismes offrant des services spécialisés qui ont du personnel ou des spécialistes parlant la même langue que la femme.
- Essayer de trouver, dans la collectivité, un bénévole qui peut faire fonction d'interprète. Lorsqu'on cherche un interprète, on doit se poser plusieurs questions. Il faut garantir la confidentialité et être en mesure de sélectionner avec soin quelqu'un qui ne mettra pas la cliente mal à l'aise. Les gens

qui parlent la même langue peuvent être très différents et susciter des difficultés en raison du dialecte, de la classe sociale, du groupe ethnique, de la religion ou de la caste.

- Essayer d'évaluer la sensibilité de l'interprète à des questions comme la violence familiale. Cette personne est-elle déjà intervenue dans ce genre de situation? Si le ton, l'attitude ou le choix de termes de l'interprète ne conviennent pas, la femme victime de violence n'obtiendra pas les messages qui conviennent, quelque bienveillante que soit l'attitude du fournisseur de services.
- Essayer de ne pas faire appel aux enfants des femmes immigrantes pour faire fonction d'interprètes. Si, par exemple, son partenaire l'a agressée sexuellement, la cliente ne le dira probablement pas si ce sont ses enfants qui traduisent.
- Faire attention aux relations entre les sexes dans le pays d'origine ou dans la collectivité ethnique. La cliente sera-t-elle à l'aise avec un interprète masculin?
- Être attentif aux relations personnelles entre la femme victime de violence et l'interprète. Ne pas faire appel à un ami de la femme ou du mari pour remplir le rôle d'interprète. Il ou elle peut avoir des préjugés et essayer d'influencer la cliente d'une manière ou d'une autre. Beaucoup de collectivités ethniques sont petites, de sorte que les femmes victimes de violence peuvent avoir des rapports sociaux avec l'interprète et ne pas vouloir discuter de ses problèmes personnels avec lui.
- Demander à la femme si l'interprète est acceptable avant de prendre des dispositions. Expliquer clairement que, si elle n'est pas satisfaite, il est possible de trouver quelqu'un d'autre.

Ressources

- *La violence est inacceptable peu importe la langue*, 1996. S'adresser au ministère de la Justice.
- « Le racisme combiné au sexisme », *Vis-à-vis*, été 1994. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- MACLEOD, L., et M. SHIN. *Isolées, apeurées et oubliées : les services aux immigrantes et aux réfugiées qui sont battues : besoins et réalités*, 1990. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.

10 Questions associées à l'invalidité

Des études effectuées par des femmes handicapées et à l'intention des femmes handicapées révèlent que celles-ci risquent beaucoup plus que les autres d'être victimes de violence au cours de leur vie. L'isolement et l'insécurité économique dont beaucoup d'entre elles souffrent les rendent plus dépendantes de leur famille et de ceux qui s'occupent d'elles. Non seulement cet isolement et cette dépendance les rendent plus susceptibles d'être victimes de violence, mais elles sont d'autant plus craintives à l'idée de menacer leur système de soutien en faisant appel à l'extérieur pour obtenir de l'aide.

Les femmes handicapées doivent souvent dépendre de toutes sortes de gens pour vaquer à leurs occupations quotidiennes. C'est pourquoi leur « famille » est entendue comme englobant non seulement leurs parents, leur mari, leur petit ami et leurs proches parents, mais aussi leurs amis, leurs voisins et ceux qui s'occupent d'elles. Ceux qui s'occupent d'elles peuvent être des assistants, des interprètes, des aides familiales, des chauffeurs, des médecins, des infirmières, des enseignants, des travailleurs sociaux, des psychiatres, des thérapeutes, des conseillers et des travailleurs employés dans des hôpitaux ou d'autres établissements. Tous ces gens, et le contact physique et émotif intime dont ils sont l'occasion, accroissent considérablement le risque de violence pour les personnes handicapées.

Les femmes qui vivent dans des établissements spécialisés et celles qui souffrent d'invalidité profonde ou de handicaps multiples sont les plus vulnérables parce qu'elles dépendent encore davantage d'un plus grand nombre de gens et sont moins capables de s'échapper.

Selon l'étude de l'Institut Roeher intitulée *Harm's way: The many faces of violence and abuse against persons with disabilities* (1995), les femmes handicapées sont moins susceptibles que les femmes non handicapées de connaître leurs droits, de savoir comment reconnaître la violence et de savoir quoi faire si on leur fait du tort.

Le premier pas consiste à comprendre les obstacles (physiques et économiques et en termes d'attitude) auxquels se heurtent les femmes handicapées. Il existe certains documents excellents, dont beaucoup ont été financés par l'Initiative fédérale de lutte contre la violence faite aux femmes, qui peuvent être utiles à cet égard. La formation des fournisseurs de services, des organismes de financement des services, des politiciens et des bureaucrates est la deuxième étape, et une partie de ce travail est déjà en cours. Il s'agit maintenant de savoir comment poursuivre le travail à l'étape suivante, lorsqu'il n'y aura presque plus de ressources pour la sensibilisation et la formation.

Il est indispensable d'utiliser une méthode inclusive pour susciter le changement, mais c'est un processus qui prend du temps, de la patience et de la détermination. La coalition des groupes de défense de l'égalité des femmes a, depuis cinq ans, démontré la valeur d'un modèle fructueux d'inclusion, dans le cadre duquel les femmes handicapées sont des membres à part entière du processus. Leurs voix sont d'abord entendues comme celles de femmes et non comme celles de femmes handicapées.

Leçons et pratiques optimales : comment répondre aux besoins des femmes handicapées victimes de violence?

- Regarder la vidéo *Doublement victimisées*, puisqu'il s'agit d'une excellente vidéo de sensibilisation. On peut l'obtenir, avec un guide de discussion, en s'adressant à l'Association canadienne des centres de vie autonome (Ottawa).
- Lire *À la rencontre de nos besoins : manuel sur l'accessibilité aux maisons de transition*, Shirley Masuda et Jillian Ridington, document à l'intention de DAWN Canada (Réseau d'action des femmes handicapées du Canada), 1990. Ce guide souligne la nature de la violence dans la vie des femmes handicapées, explique les différents types d'invalidité, analyse le degré d'accessibilité des services de soutien d'urgence et propose des recommandations détaillées sur l'amélioration de l'accès, dans un chapitre à caractère pratique.
- Former les fournisseurs de services, les membres du conseil d'administration et les groupes communautaires. Travailler auprès des femmes handicapées de la collectivité et faire appel aux ressources énumérées ci-dessous pour élaborer un programme de formation qui sensibilise les gens à la situation des femmes handicapées, qui permette de dresser un plan d'action pour l'intégration des connaissances acquises dans les changements apportés aux services et qui permette de dresser un plan d'action sociale qui maintiendra la question sur la scène politique et à l'ordre du jour des organismes de financement. *À la rencontre de nos besoins* et *Intervention dans les situations de violence familiale* (voir plus loin) sont deux ressources qui fournissent des idées concrètes en matière de formation.
- Utiliser la liste de contrôle de l'accès produite par DAWN Ontario et dresser une liste complète de choses à faire pour s'assurer que les programmes et les événements sont accessibles. Pour commander, s'adresser à DAWN Ontario.

Ressources

- *La violence familiale à l'égard des femmes handicapées*, feuillet de renseignements. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- *Intervention dans les situations de violence familiale*, 1995, et *Doublement victimisées*, vidéo, Association canadienne des centres de vie autonome, Ottawa (Ontario).

- *Women who experienced woman abuse and child sexual abuse: Deaf, hard of hearing, deaf-blind, late deafened and oral deaf... A resource manual for service providers*, Klinic Community Health Centre,Winnipeg.
- *Harm's way; The many faces of violence and abuse against persons with disabilities*, 1995, Institut Roeher, North York (Ontario).
- *Ne me dites pas de prendre un bain chaud : manuel de référence pour le personnel des centres d'aide*, 1995. S'adresser à DAWN Canada, Vancouver (C.-B.).

11. La violence dans les relations homosexuelles

L'homophobie et l'hétérosexisme de notre société ont jusqu'à récemment laissé dans l'ombre la violence dans les relations homosexuelles. Les études actuelles exigent un réexamen de la façon dont on définit la violence dans un cadre féministe axé sur le pouvoir et le contrôle masculins. Les groupes de femmes, et les refuges en particulier, ont été les premiers à entamer cette discussion et à élargir leur connaissance et leur compréhension de la question.

Il y a énormément à faire pour lever les obstacles auxquels se heurtent les lesbiennes qui cherchent à obtenir des services et des ressources susceptibles de répondre à leurs besoins. Il faut intégrer dans la lutte contre la violence faite aux femmes le combat contre l'homophobie, l'analyse des effets de l'intériorisation de l'homophobie et de la misogynie sur les relations homosexuelles, et la sensibilisation des services sociaux, médicaux et juridiques à la violence dans les relations homosexuelles.

L'extrait suivant, tiré de *Training and education project for responding to abuse in lesbian relationships*, saisit bien les nombreux défis et dilemmes que suscite la question :

> ***« En prenant acte de la violence homosexuelle et en y réagissant, on soulève beaucoup de questions pour les lesbiennes et les hétérosexuelles. Il faut s'interroger sur les similarités et les différences entre la violence entre lesbiennes, entre homosexuels masculins et entre hommes et femmes. Il faut se demander si nous pouvons continuer à réagir à la violence faite aux femmes sur un plan général et se poser de nouvelles questions sur les rapports entre les différentes formes de violence exercées par des femmes. Il faut reconnaître que la violence n'est pas l'apanage des hommes, que le sexisme, si prégnant dans notre société, peut alimenter la violence entre femmes et non pas seulement entre hommes et femmes, que les effets sociaux de l'hétérosexisme et de l'homophobie peuvent se manifester dans les relations homosexuelles et pas seulement contre les lesbiennes et, enfin, que notre but commun d'éliminer complètement toutes les formes de violence ne peut être atteint qu'en traversant les différences. »***

Leçons et pratiques optimales : la formation des fournisseurs de services qui répondent aux besoins des lesbiennes victimes de violence :

- Fournir une formation sur l'homophobie et l'hétérosexisme au personnel, aux bénévoles et aux membres du conseil d'administration.
- Reformuler toutes les lignes directrices (mandats des services et avantages sociaux des employés) et les documents (formulaires d'inscription, brochures sur les services, etc.) en utilisant un vocabulaire inclusif de sorte que les lesbiennes se sentent les bienvenues.
- Disposer, dans l'organisation, d'ouvrages, d'affiches et d'autres ressources qui manifestent une attitude bienveillante et positive à l'égard des lesbiennes.
- Créer un climat sûr et accueillant pour les employées et les utilisatrices de services lesbiennes.

Leçons et pratiques optimales : collectivités lesbiennes qui luttent contre la violence dans les relations homosexuelles :

- Organiser dans la collectivité des forums éducatifs sur la violence dans les relations homosexuelles.
- Créer des groupes de soutien pour les femmes qui ont survécu à la violence dans les relations homosexuelles, et des groupes distincts pour les agresseurs.
- Répondre positivement aux lesbiennes qui ont fait l'expérience de la violence. Inciter vivement les agresseurs à assumer la responsabilité de leurs actes et à chercher de l'aide afin de changer.
- Dresser une liste de services sociaux, de conseillers, d'avocats, etc. favorables aux lesbiennes et la distribuer dans la collectivité.
- Être disposé à collaborer avec les fournisseurs de services à titre de personnes-ressources pour les aider à lever les obstacles aux services.

Les idées ci-dessus sont tirées du document intitulé *Training and education project for responding to abuse in lesbian relationships.*

Ressources

- BALAN, A., R. CHORNEY et J. RISTOCK. *Training and education project for responding to abuse in lesbian relationships*, études féminines, Université du Manitoba, 1995.
- CHESLEY, L., D. MACAULAY et J. RISTOCK. *Abuse in lesbian relationships – A handbook of information and resources*, Toronto Counselling Centre for Lesbian and Gays, Toronto (Ontario), 1992.

12. Questions autochtones

Les Autochtones cherchent à la violence faite aux femmes des réponses holistiques qui tiennent compte de leur besoin de guérison spirituelle et psychologique et pas seulement de protection et de guérison physiques. Ils rejettent la façon d'envisager la violence principalement en fonction des inégalités de pouvoir entre les sexes. Ils considèrent qu'ils sont les victimes d'inégalités de pouvoir fondées sur le racisme et les différences de classe qui ont contribué à la perte de la culture et de la tradition autochtones. Beaucoup désirent que la guérison soit axée sur le maintien des familles. Ils ne considèrent pas que les refuges sont une solution valable, parce que cela signifie qu'il faut quitter sa collectivité et l'appui, la familiarité et les traditions culturelles que cette collectivité représente.

> ***« À mesure que les gens qui se préoccupent de la question de la violence faite aux femmes s'intéressent plus aux solutions, le point de vue des Autochtones sur la guérison devient un élément de transformation intéressant. Les Autochtones estiment qu'il est important de travailler non seulement avec la personne concernée, mais avec tous les membres de la famille, la collectivité et la nation. Les écrits autochtones soulignent le message fondamental que, pour aider quelqu'un, on ne peut faire appel à la coercition, au pouvoir ni au contrôle parce que c'est justement cela qui a causé le problème au départ. » (DeKeseredy, MacLeod, 1997: p. 192)***

La perspective autochtone exclut le blame et la punition, mais valorise la consolidation de la collectivité et des liens de l'individu avec la collectivité, rehaussant ainsi son estime de soi et le sens de sa propre valeur.

Cette perspective s'est révélée extrêmement utile lorsque les membres des Premières nations et des Métis ont dû faire face aux répercussions de la violence qu'ils ont subie dans le système des pensionnats. Depuis dix ans, l'ampleur et les effets de cette violence ont finalement été reconnus. La violence physique, sexuelle, émotive et spirituelle subie dans ces écoles a été apprise et intériorisée et a contribué à briser la vie familiale et les traditions. Les solutions doivent tenir compte des effets de la violence passée et du besoin de guérison à cet égard.

Les Autochtones du Canada sont souvent ceux qui ont ouvert la voie en termes de mobilisation de la collectivité pour la prévention de la violence faite aux femmes. Le *Mid-island Tribal Council Family Development Program*, mentionné dans la liste ci-dessous, encourage la collectivité à accepter la responsabilité de la violence en tant que problème collectif et à participer activement au processus de rétablissement. Le processus est axé sur la santé personnelle, la santé de la famille et la santé de la collectivité.

Quelques idées pour l'élaboration d'un programme de lutte contre la violence familiale à l'intention des Autochtones (proposées par le personnel des Services de counselling autochtones de l'Alberta et publiées dans *Vis-à-vis*, printemps 1993) :

- Combiner les méthodes de guérison et les valeurs traditionnelles de la collectivité, et les pratiques occidentales.
- Commencer par la sensibilisation personnelle.
- Se satisfaire des petits progrès que les gens commencent par faire.
- Faire en sorte que le programme reste personnel et souple.
- Former les membres de la collectivité pour en faire du personnel de soutien pour le counselling clinique.
- Guérir les guérisseurs d'abord.

Leçons et pratiques optimales : la guérison (d'après le document intitulé *La violence familiale au sein des collectivités autochtones : une perspective autochtone) :*

- Veiller à ce que les Autochtones et les non-Autochtones comprennent que la violence familiale ne fait pas partie de la culture traditionnelle et qu'elle n'est pas acceptable.
- Trouver des solutions holistiques.
- Permettre que les solutions viennent de la collectivité.
- Faire en sorte que l'ensemble des programmes, et des organisations qui conçoivent et offrent des programmes et des services, tiennent compte des répercussions du passé et de la nécessité de guérir les personnes, les familles et les collectivités.
- Mettre l'accent sur le fait que chacun a la responsabilité d'éliminer la violence familiale dans les collectivités autochtones.
- Aider les gouvernements autochtones actuels à trouver des solutions innovatrices et adaptées à leur culture au lieu d'adapter les programmes et les services existants qui ne renvoient peut-être pas aux causes sous-jacentes de la violence familiale dans les collectivités autochtones.
- Guérir les agents des programmes et des services, les dispensateurs de soins, les aînés, les guérisseurs et les fournisseurs de services avant qu'ils puissent guérir les autres.
- Souligner le fait que les organismes et les gouvernements autochtones doivent tenir compte du besoin urgent de guérir les collectivités et de les débarrasser de la violence familiale, de l'alcoolisme, du suicide et d'autres formes de malaise social.
- Respecter le caractère unique de chaque personne et de chaque collectivité.
- Savoir que la famille est au centre des collectivités autochtones et que les Autochtones demanderont peut-être un traitement pour toute la famille en cas de violence familiale.

Ressources

- *La violence familiale au sein des collectivités autochtones : une perspective autochtone*, fiche d'information, 1997. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- MAJOR, J., et L. CARRIER. *Mid-island tribal council family-development program*, Project manual, 1995, Chemainus (C.-B.).

- McTIMONEY, D. *Guide de ressources en matière de violence familiale à l'intention des communautés autochtones*, 1993. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- *De l'obscurité à la lumière : retrouvons notre esprit communautaire*, 1995 (aussi disponible en inuktitut et en anglais), Conseil consultatif sur la situation de la femme, Yellowknife (T.N.-O.).

13. La violence dans les fréquentations et chez les jeunes

La question de la violence dans les relations entre les jeunes gens a beaucoup attiré l'attention au cours des dernières années. Des programmes de prévention de la violence dans les fréquentations sont offerts dans les écoles secondaires de l'ensemble du pays. On a élaboré d'excellents documents et messages médiatiques à l'intention des jeunes femmes et des jeunes gens. Le document de travail intitulé *La violence et son incidence sur les jeunes et leur sexualité : conséquences au niveau des programmes et services*, produit par le Service de la santé mentale de Santé Canada, donne une bonne idée de beaucoup de ces programmes et des ressources importantes.

On a beaucoup fait, mais il reste encore beaucoup à faire, et les personnes que nous avons interrogées ont été nombreuses à définir les préoccupations et questions précises qu'il convient encore de régler.

Quelques idées pour consolider les messages de prévention de la violence à l'intention des jeunes :

- Les messages de prévention de la violence devraient être plus imaginatifs. On se fie trop aux publications imprimées et pas suffisamment au théâtre, au multimédia et aux moyens de communication électroniques.
- L'Internet offre un moyen réel de sensibiliser les gens, de fournir de l'information propre à chaque collectivité et d'offrir un soutien aux jeunes femmes. Par exemple, à l'Île-du-Prince-Édouard, tous les étudiants du système scolaire ont une adresse électronique et ont accès à l'Internet.
- On a besoin de plus de marketing social (ex. : la campagne de lutte contre la violence faite aux femmes menée par *Body Shop*) pour faire passer les messages de prévention de la violence auprès des jeunes consommatrices.
- Une grande partie de la documentation sur la violence dans les fréquentations ne convient pas à beaucoup de groupes de jeunes immigrants qui n'ont pas ce genre d'activité. Il faut élaborer de nouveaux documents d'information culturellement adaptés sur la violence dans les relations.
- Les documents de prévention les plus efficaces sont ceux qui ont été élaborés de concert avec des jeunes et non pas pour eux par des adultes. Par exemple, *Education Wife Assault* a lancé un projet très réussi auquel ont participé des jeunes de trois écoles, un refuge local et Mediacom. Les jeunes ont dessiné des affiches sur la violence faite aux femmes, et l'affiche gagnante a été placée dans les abribus.
- On a vraiment besoin de documentation sur la violence dans les relations homosexuelles à l'intention des jeunes.

Les parents battus : L'un des facteurs de la violence des jeunes que l'on commence à peine à analyser est la violence faite aux parents. L'attitude actuelle à cet égard est très semblable à celle qui concernait la violence conjugale il y a 15 ou 20 ans. À l'époque, on ne comprenait pas bien la dynamique de la violence conjugale. On pensait que c'était un phénomène rare, que les victimes l'avaient provoqué, et il existait peu de recours. De la même façon aujourd'hui, on manque d'information sur la violence faite aux parents. Nous en ignorons la fréquence, les victimes se sentent blâmées et isolées, et on manque gravement de ressources. C'est certainement là un domaine où l'on a besoin de plus d'information et de ressources. Certains jeunes qui se montrent violents envers leurs parents ont eux-mêmes été brutalisés

physiquement, sexuellement ou émotivement ou ont vu leur mère brutalisée. Ils deviennent violents pour récupérer une partie du pouvoir et du contrôle qu'ils ont perdus. Malheureusement, il est fréquent que les adolescents ne se vengent pas sur leur bourreau, mais sur le parent non violent, généralement leur mère.

Leçons et pratiques optimales : la prévention de la violence dans les fréquentations (d'après la campagne de prévention de la violence de l'Association canadienne des radiodiffuseurs)

En tant qu'individu :

- Aider les jeunes à développer leur estime de soi.
  - Prendre acte de ce qu'ils font de bien.
  - Écouter respectueusement quand ils disent quelque chose.
  - Croire ce qu'ils disent et le prendre au sérieux.
  - Leur permettre de prendre des décisions correspondant à leurs capacités.

- Aider les jeunes à compter sur eux-mêmes.
  - Leur enseigner comment régler les conflits sans recourir à la violence.
  - Leur enseigner que l'usage de la force et de l'insulte n'est pas acceptable dans une relation d'affection.
  - Leur enseigner que personne n'a le droit de posséder ou de dominer quelqu'un d'autre.
  - Leur enseigner que la jalousie excessive n'est pas un signe d'amour, mais d'insécurité et du besoin de dominer.

- Pratiquer ce que l'on prêche.
  - Traiter les autres avec respect.
  - Uitiliser des moyens non violents pour régler les conflits et exprimer la colère.
  - Dénoncer les attitudes et les comportements violents.
  - Se renseigner sur la violence dans les relations et sur les ressources disponibles dans la collectivité pour aider les jeunes qui ont des difficultés.

En tant que membre de la collectivité :

- Dire aux représentants des médias ou aux annonceurs que la représentation de la violence n'est pas acceptable.
- Encourager les écoles locales à inclure des programmes faisant la promotion du développement de l'estime de soi et de la recherche de moyens positifs d'entrer en relation avec les autres.

Ressources

- *La violence dans les fréquentations,* fiche d'information. S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- *The abuse of parents by their teenage children,* Captain William Spry Centre, Halifax (N.-É.).
- *Décider de réagir : les adolescents et les agressions sexuelles.* S'adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.

Nous avons abordé beaucoup de questions dans notre rapport, la plus courante étant résumée dans son titre : *Les hauts et les bas de la lutte contre la violence faite aux femmes.* Un travail énorme a été accompli dans ce domaine depuis dix ans. De nouvelles ressources, des partenariats innovateurs, une compréhension plus large de la complexité de la question, des études pratiques : autant de contributions positives au mouvement pour mettre un terme à la violence faite aux femmes. Les réductions budgétaires, les résultats inattendus et la polarisation de la réflexion ont contribué par ailleurs à freiner le mouvement. Ce qui importe en fin de compte, c'est qu'on a fait beaucoup d'excellent travail et qu'on a tiré parti des apprentissages des années 1980. Dans ce dernier chapitre, nous résumerons quelques grandes leçons que nous avons tirées, quelques résultats inattendus et certains défis qui nous attendent.

Principales leçons et pratiques optimales tirées de l'expérience des dix dernières années

Interrogées sur ce qui leur semblait être les principales leçons apprises depuis 1989, beaucoup de nos interlocutrices ont exprimé un espoir teinté de découragement. L'espoir tenait le plus souvent à la capacité de récupération des femmes, des hommes et des enfants qui ont été victimes de violence et qui sont déterminés à traverser leur tragédie personnelle pour construire une vie nouvelle. Dans l'ensemble, beaucoup d'entre elles estiment que, au cours de ces années, nous avons appris à passer du stade de la sensibilisation à celui de la recherche de solutions. Le découragement tenait le plus souvent au climat créé par les réductions de services qui font partie de l'ordre du jour politique dans l'ensemble du pays, et à la perte du discours radical qui a lancé le mouvement de lutte contre la violence faite aux femmes au Canada.

- Les voix diverses des femmes qui ont été victimes de violence et de leurs porte-parole continuent d'être la meilleure source d'information sur la nature et les effets de la violence sur elle-mêmes et sur leurs enfants. Elles sont également les premières à saisir et à nommer les répercussions des politiques, des nouvelles lois et des réductions imposées au filet de sécurité sociale.
- Le rôle de premier plan joué par le gouvernement sous la forme du financement qu'il accorde est indispensable si l'on veut que les collectivités prennent le problème au sérieux.
- Les programmes d'intervention précoce et de prévention à l'intention des enfants représentent le plus grand espoir pour les solutions à long terme à la violence.
- La reconnaissance de la violence en tant que problème de santé et la contribution importante du secteur de la santé sont des éléments essentiels à l'élaboration de solutions à la violence faite aux femmes.
- Les collectivités qui créent des moyens visibles et généralisés d'aider les femmes victimes de violence et qui prennent des mesures contre les agresseurs pour les rendre responsables de leur violence aideront les agresseurs de femmes à comprendre que la collectivité n'admet pas ce genre de comportement. Il s'agit d'une transformation fondamentale qui finira par donner lieu à des solutions à plus long terme.
- L'antiracisme doit faire partie intégrante du travail accompli pour mettre un terme à la violence faite aux femmes.

- L'analyse féministe de la violence faite aux femmes doit continuer d'évoluer et de prendre de l'ampleur si l'on veut aider les femmes de convictions et d'expériences très diverses à mettre fin à la violence dans leur vie.
- Les modèles d'évaluation participative et la recherche-action sont des éléments importants du travail accompli pour mettre un terme à la violence faite aux femmes.
- La collaboration et les partenariats peuvent contribuer à approfondir la compréhension collective de la question. Ils peuvent créer de nouvelles avenues et susciter des solutions qui n'étaient pas réalisables par des groupes isolés.
- Toutefois, le fait d'exiger que des groupes aux analyses politiques et aux intérêts divergents s'entendent et collaborent peut parfois entraîner un gaspillage de ressources qui pourraient être consacrées au soutien des femmes victimes de violence.

Résultats inattendus

Les personnes que nous avons interrogées ont fait état d'un certain nombre de résultats inattendus dans le travail accompli pour mettre un terme à la violence faite aux femmes. Nous avons abordé ces questions tout au long de notre rapport. Nous les résumons ici de nouveau puisqu'elles influeront sur le travail qui reste à faire dans les années à venir. Ces résultats entrent dans cinq grandes catégories.

- **Le nombre et la diversité des groupes, notamment dans le secteur privé, qui se sont engagés dans le règlement de cette question.** Le travail accompli pour inscrire la violence faite aux femmes dans le cadre économique semble avoir été un facteur important dans la décision d'un plus grand nombre d'hommes et d'entreprises privées de s'engager dans le règlement de cette question.
- **L'ampleur du mouvement de ressac.** Beaucoup de nos interlocutrices ont déclaré qu'elles avaient été très surprises de la force et du caractère destructeur du mouvement de ressac, c'est-à-dire de l'appropriation de l'analyse féministe du pouvoir par les groupes de défense des droits des hommes qui s'en sont servi pour attaquer les femmes, et l'utilisation par les organisations antiféministes de droite des études sur la violence dans les relations homosexuelles pour montrer que les femmes sont aussi violentes que les hommes.
- **La division et la polarisation de la réflexion dans le mouvement féministe.** Dans certaines organisations, les femmes n'ont pas réussi à lâcher prise ou à partager le pouvoir, de sorte que certaines organisations sont devenues des champs de bataille politiques et que l'on a gaspillé du temps et de l'énergie qui auraient pu être consacrés à la prestation de services.
- **Les effets des réductions budgétaires sur les femmes qui essaient de quitter un partenaire violent.** Le manque de détermination politique à financer suffisamment les services consacrés à la lutte contre la violence faite aux femmes a eu diverses conséquences : risque accru pour les femmes et les enfants, épuisement accru des travailleuses, désillusion et découragement de beaucoup de fournisseurs de services et de porte-parole.
- **Les effets négatifs de certains changements juridiques et judiciaires qui avaient cependant à l'origine pour objet d'aider les femmes victimes de violence.** Par exemple, les femmes qui cherchent de l'aide pour régler des problèmes de santé mentale associés à la violence s'aperçoivent progressivement qu'on se sert de cette information contre elles dans les procédures d'octroi de la garde et du droit de visite des enfants. La mise en accusation obligatoire a placé certaines femmes dans une situation impossible, surtout les immigrantes, les femmes handicapées et les femmes vivant dans un milieu isolé, qui dépendent de partenaires violents pour les aider, par exemple, en gardant les enfants pendant qu'elles travaillent.

Les femmes sont-elles plus en sécurité?

C'est la question la plus difficile et c'est pourtant la raison pour laquelle la plupart des gens estiment que ce travail est si important. La violence faite aux femmes tue et mutile. Elle comporte des coûts sur les plans social et de la santé pour tous les Canadiens. Tout le travail de sensibilisation, d'élaboration de lignes directrices, de modification des lois et de création de services et de systèmes adaptés a-t-il permis que les femmes et les enfants soient plus en sécurité?

En général, les personnes que nous avons interrogées estiment que les femmes ont aujourd'hui plus de choix, mais que cet éventail de solutions n'a pas nécessairement accru leur sécurité. Mais, en disposant de plus de choix, certaines femmes sont davantage en mesure de faire le nécessaire pour se protéger.

Certains événements ont contribué à accroître la sécurité des femmes :

- Les porte-parole et les fournisseurs de services ont ouvert plus de voies de fuite et proposé plus de choix et de solutions aux femmes victimes de violence.
- La sensibilisation accrue des spécialistes à l'ampleur et à la gravité de la violence faite aux femmes a élargi la possibilité qu'elles soient crues et prises au sérieux lorsqu'elles font appel à la police, aux tribunaux, au personnel médical et aux services sociaux.
- Le fait que la violence est désormais considérée comme un problème de santé dans la vie des femmes ainsi que la sensibilisation et la participation accrues des spécialistes de la santé a élargi le réseau de soutien offert aux femmes victimes de violence.
- Les femmes sont plus au courant des services disponibles dans leur collectivité.
- Les femmes sont plus au courant des risques qu'elles courent dans les relations intimes. Elles ont un vocabulaire pour désigner la violence dirigée contre elles et ont appris qu'elles n'ont pas à accepter la violence.
- Le cadre juridique de protection des victimes de la violence a été consolidé.
- On comprend mieux les liens entre la violence faite aux femmes et beaucoup d'autres questions, par exemple la pauvreté, l'invalidité, la santé mentale, les toxicomanies et le soutien social. Cela accroît le nombre des systèmes et des gens qui peuvent apprendre à « poser la bonne question » pour aider les femmes victimes de violence à s'identifier.

D'autres événements ont eu des effets négatifs :

- Les femmes continuent de faire l'objet d'une discrimination à bien des égards dans notre société. Les différences de pouvoir fondamentales entre les hommes et les femmes continuent d'exister et rendent donc les femmes plus susceptibles de subir la domination des hommes.
- Les femmes continuent d'être harcelées et assassinées. Il leur faut encore changer d'identité, déménager à l'autre bout du pays et porter des dispositifs d'alarme policiers pour se protéger d'un ex-partenaire.
- Les refuges, les services de counselling et les services d'aide d'urgence restent inaccessibles à certaines femmes lorsqu'elles finissent par décider de demander de l'aide. C'est plus particulièrement le cas des femmes à qui sont associés certains facteurs de risque supplémentaires : les Autochtones, les femmes handicapées, les immigrantes et les femmes appartenant à des minorités visibles, ainsi que les femmes vivant dans des endroits géographiquement isolés.

- Le logement social, l'aide financière et juridique, et le counselling à plus long terme ne sont plus accessibles à certaines femmes en raison de nouveaux critères. Et, quand ils sont disponibles, ils n'offrent pas le soutien dont les femmes ont besoin pour refaire leur vie. Il peut également arriver qu'elles doivent attendre si longtemps qu'elles finiront par retourner avec leur partenaire violent pour survivre.
- Les pressions exercées sur les refuges, les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et autres organismes de première ligne au service des femmes pour qu'ils s'intègrent au système de prestation des services sociaux a compromis leur capacité à revendiquer les changements fondamentaux auxquels il faut procéder pour mettre un terme à la violence faite aux femmes.
- Le mouvement de ressac, la neutralité de la terminologie et les groupes de défense des droits des pères ont affaibli le mouvement féministe en réduisant l'importance des véritables causes et conséquences de la violence des hommes et en contraignant les femmes à avoir des contacts avec leurs agresseurs.

L'avenir

Nous avons demandé à nos interlocutrices de cerner les principaux défis que devront relever les militants de la lutte contre la violence faite aux femmes au cours des quelques prochaines années. Il y a consensus pour dire que nous sommes à un moment critique de l'évolution de notre compréhension de la violence faite aux femmes. Les vingt premières années ont été consacrées, dirions-nous, à la sensibilisation, à la désignation de la question, à l'expérimentation de diverses solutions et à l'élaboration de connaissances sur ce qui fonctionne. Nous avons acquis une certaine compréhension collective de ce qu'il convient de faire pour mettre un terme à la violence faite aux femmes dans nos maisons, nos lieux de travail et nos sphères de loisirs. Nous en sommes venues à comprendre les changements profonds qu'il faudrait apporter à nos structures sociales, à nos modes de vie commune et à nos façons de travailler ensemble pour résorber le problème.

La lutte pour inciter les gens à continuer d'exiger les changements structurels nécessaires sera plus difficile en raison de la récession économique et du principe connexe du « plus avec moins » qui se répercute sur toutes les administrations gouvernementales du Canada. Il y a effectivement lieu de s'inquiéter que, quelles que soient les ressources disponibles, elles servent à institutionnaliser plus encore les solutions apportées à la violence faite aux femmes. On mettra l'accent sur une meilleure coordination de tous les systèmes en jeu. Les travailleurs sociaux, le personnel médical, les juges et les avocats continueront d'être formés pour régler plus efficacement les cas particuliers. On s'attendra à une meilleure formation des policiers et à l'élaboration d'un plus grand nombre de protocoles. Tout cela est important. Les solutions apportées à la violence faite aux femmes continueront de s'améliorer, du moins l'espère-t-on. Il s'agira de maintenir l'intérêt pour la question et la détermination à modifier les structures qui perpétuent la violence faite aux femmes, tout en rappelant qu'il faut trouver, dans tous les systèmes, des solutions plus efficaces pour celles qui sont déjà atteintes par le problème.

Les défis

La difficile lutte pour mettre un terme à la violence faite aux femmes continue. Nous avons invité nos interlocutrices à dire ce qu'il y avait encore à faire (à l'échelle nationale, provinciale et locale) pour s'assurer que la fin de la violence faite aux femmes est une priorité sociale. Six thèmes sont ressortis de leurs réponses :

- Financer et soutenir les groupes d'action politique et de défense populaires pour qu'ils puissent continuer à nourrir le débat public de leurs perspectives stimulantes.

- Financer suffisamment et correctement les refuges, les centres de santé pour femmes, les services d'aide d'urgence, l'aide juridique, l'assistance sociale et les appuis pratiques dont les femmes victimes de violence ont besoin si l'on veut qu'elles puissent choisir pour elles-mêmes et pour leurs enfants.
- Promouvoir une recherche-action de qualité qui produise les données et les renseignements dont on a besoin pour répondre de manière éclairée au déluge de documentation populaire sur les droits des hommes et la symétrie des sexes dans l'analyse et les réponses à la violence familiale.
- Effectuer, à l'échelle nationale, des évaluations de qualité supérieure, coordonnées, systématiques et bien financées sur ce qui a été fait jusqu'ici et définir clairement les pratiques optimales et les résultats. Veiller à ce que les résultats soient largement diffusés sous une forme pratique et conviviale. Élaborer ensuite une autre initiative de lutte contre la violence familiale en accordant un financement considérable aux collectivités qui sont disposées à utiliser les résultats des évaluations pour consolider ce qu'elles font déjà.
- Continuer de financer les nouvelles grandes campagnes de sensibilisation du public en utilisant toutes les formes de médias de masse. Veiller à ce que l'information qui convient s'adresse aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis. Créer un processus exhaustif et ciblé de sensibilisation à l'intention de tous les immigrants, qui leur fera connaître les lois canadiennes relatives à l'agression sexuelle et à la violence faite aux femmes.
- Financer les processus nationaux qui favorisent le partage de l'information entre les diverses collectivités et organisations engagées dans la lutte contre la violence faite aux femmes.

Interrogées dans le cadre

Nous avons interrogé les personnes suivantes dans le cadre de ce projet. Nous les remercions de nous avoir consacré du temps et de nous avoir communiqué leurs idées et leur profonde détermination à mettre un terme à la violence faite aux femmes. Sans les renseignements qu'elles nous ont fournis, leur appui et leurs encouragements, nous n'aurions pas pu mener à bien ce projet.

Diane Abraham
Conseillère principale
VAW Prevention Initiative
Ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs de l'Ontario
Toronto (Ont.)

Rina Arsenault
Directrice adjointe
Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale
Moncton (N.-B.)

Jan Barnsley
Women's Research Centre
Vancouver (C.-B.)

Lorraine Berzins
Conseil des églises
Ottawa (Ont.)

Michele Bourque
Coordonnatrice pour la santé
Association des femmes autochtones
Ottawa (Ont.)

Marion Boyd
Députée
Caucus du NPD
Toronto (Ont.)

Solange Cantin
Coordonnatrice V.I.C.T.O.I.R.E
Université de Montréal
École de service social
Montréal (Qué.)

Barbara Cottrell
Directrice administrative
Alice Housing
Second-stage Housing
Halifax (N.-É.)

Tanis Day
Chercheuse
Kitchener-Waterloo (Ont.)

Dominique Damant
Directrice intérimaire
CRI-VIFF
Université Laval
Ste-Foy (Qué.)

Martha Duncan
Kaushee's Place
Whitehorse (Yukon)

Helene Dwyer-Renaud
a travaillé au
Bureau de la main-d'œuvre féminine
Développement des ressources humaines Canada
Ottawa (Ont.)

Deanna Elias-Henry
Directrice générale
YWCA
Regina (Sask.)

Jane Gauthier
Directrice générale (intérimaire)
Women's Shelter and Support Services
Pembroke (Ont.)

Lorraine Greaves
Directrice générale
Centre of Excellence for Womens' Health
B.C. Women's Hospital
Vancouver (C.-B.)

Joan Gullen
Militante sociale
Ottawa-Carleton
Ottawa (Ont.)

Olena Hankivsky
a travaillé au
Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants
UWO Research Park
London (Ont.)

Jill Hightower
Directrice générale
B.C. Institute against Family Violence
Vancouver (C.-B.)

Judy Hughes
New Glasgow (N.-É.)

Debbie Kastdorff
Coordonnatrice pour les témoins de crimes
Programme d'aide aux témoins de crimes
Bureau du procureur de la Couronne
Pembroke (Ont.)

Vera Lagasse
Secrétariat du Conseil national de la prévention du crime
Ottawa (Ont.)

Lee Lakeman
Porte-parole
Association canadienne des centres contre le viol
Vancouver (C.-B.)

Jill Lightwood
Conseillère en promotion de la santé
Division de la promotion et de la protection de la santé
Ministère de la santé et des services sociaux
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Linda MacLeod
Administration centrale de la GRC
Ottawa (Ont.)

Diane Mahoney
CLSC de Puvirnituq
Puvirnituq (Qué.)

Caroline Marshall
Conseillère en violence familiale
Halifax (N.-É.)

Shirley Masuda
Agent de reherche principale
DAWN Canada
Vancouver (C.-B)

Karen Mihorean
Chef de programme
Violence familiale
Centre canadien de la statistique juridique
Statistique Canada
Ottawa (Ont.)

Helen Murphy
Provincial Association against Violence
St-Jean (T.-N.)

Ruth Naylor
Analyste de l'égalité des sexes
Ministère de la Justice
Ottawa (Ont.)

Denise Podovinnikoff
Hoshizaki House
Dryden (Ont.)

Susanne Point
Xolhemet Society
Chilliwack (C.-B.)

Diane Ponée
Directrice de l'analyse des politiques et de la planification
Bureau de la santé des femmes
Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Barbara Preston
Patrimoine canadien
Ottawa (Ont.)

Janice Ristock
Professeur agrégé
Étude de la condition féminine
Université du Manitoba
Winnipeg (Man.)

Patricia Rossi
Refuge le Parados pour les femmes
Lachine (Qué.)

Fiona Samson
Conseillère en éducation
METRAC
Toronto (Ont.)

Elaine Scott
Directrice régionale
Direction générale de la promotion et des programmes de la santé
Santé Canada
Vancouver (C.-B.)

Marsha Sfeir
Agente d'éducation et de formation
Education Wife Assault
Toronto (Ont.)

Elizabeth Sheehy
Faculté de droit
Université d'Ottawa
Ottawa (Ont.)

Deborah Sinclair
Conseillère sur la violence faite aux femmes
Toronto (Ont.)

Greta Smith
Directrice générale
B.C. Yukon Society of Transition Houses
Vancouver (C.-B.)

Lucya Spencer
Directrice générale
Ottawa-Carleton Immigrant and Visible Minority Women Against Abuse
Ottawa (Ont.)

Camille St-Denis
Directrice générale
S.O.S. Conjugale
Montréal (Qué.)

Sara Taguna
Directrice
Tungasuvvik Women's Shelter
Kuujjuaq (Qué.)

Elaine Teofilovici
Directrice générale
YWCA du Canada
Toronto (Ont.)

Jane Ursel
Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)
Université du Manitoba
Winnipeg (Man.)

Traci Walters
Directrice nationale
Association canadienne des centres de vie autonome
Ottawa (Ont.)

cinq centres de recherche

British Columbia/Yukon Feminist Research, Education, Development and Action Centre (FREDA)
Colombie-Britannique

Simon Fraser University at Harbour Centre
515, rue Hastings
Vancouver (C.-B.)
V6B 5K3
Tél. : (604) 291-5197
Téléc. : (604) 291-5189
Courrier électronique : freda@sfu.ca
Site Web : http://www.harbour.sfu.ca/freda

Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)
Manitoba

University of Manitoba
108, Isbister building
Winnipeg (Man.)
R3T 2N2
Tél. : (204) 474-8965
Téléc. : (204) 474-7686
Courrier électronique : resolve@umanitoba.ca
Site Web : http://www.umanitoba.ca/academic_support/research_admin/resctre/famvio.htm

Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants
Ontario

University of Western Ontario
Collège universitaire, pièce 101
London (Ont.)
N6A 3K7
Tél. : (519) 661-4040
Téléc. : (519) 661-3491
Courrier électronique : nshanaha@julian.uwo.ca
Site Web : http://www.uwo.ca/violence/index.html

Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF)
Québec

Université Laval
Pavillon Ernest-Lemieux, 2e étage
2336, chemin Ste-Foy
Ste-Foy (Qué.)
G1K 7P4
Tél. : (418) 656-3286
Téléc. : (418) 656-3309
Courrier électronique : criviff@fss.ulaval.ca
Site Web : http://www.ulaval.ca/vcc/rech/Regr/00136.html

École de service social
Université de Montréal
B.P. 6128, succursale Centre-ville A
Montréal (Qué.)
H3C 3J7
Tél. : (514) 343-6111, poste 3757
Téléc. : (514) 343-2493
Courrier électronique : gravels@magellan.umontreal.ca
Site Web : http://www.umontreal.ca

Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale
Nouveau-Brunswick

Université du Nouveau-Brunswick
C.P. 4400
676, rue Windsor
Fredericton (N.-B.)
E3B 5A3
Tél. : (506) 453-3595
Téléc. : (506) 453-4788
Courrier électronique : fvre@unb.ca
Site Web : http://www.unb.ca/arts/CFVR

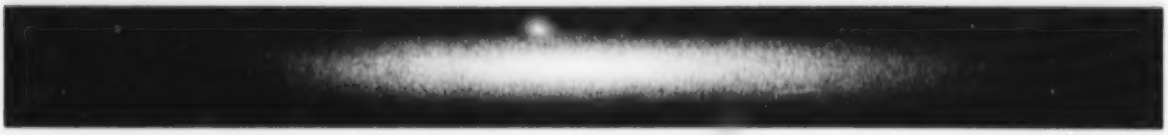

Voici une liste des guides, manuels, rapports et autres ouvrages que nous avons mentionnés dans ce document, ainsi que les moyens de prendre contact avec les organismes qui les produisent.

Le Centre national d'information sur la violence dans la famille fournit beaucoup de ces documents gratuitement, en français et en anglais.

Centre national d'information sur la violence dans la famille
Unité de la prévention de la violence familiale
Division des questions relative à la santé
Direction générale de la promotion et des programmes de la santé
Santé Canada
Indicateur d'adresse : 1907D1
7e étage
Immeuble Jeanne Mance
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B4

Tél. : (613) 957-2938
Sans frais : 1-800-267-1291
Téléc. : (613) 941-8930
Faxlink : (613) 941-7285
Faxlink (sans frais) : 1-888-267-1223
ATME : (613) 952-6396 ou (sans frais) 1-800-561-5643

Site web : http://www.hc-sc.gc.ca/nc-cn

99 recommandations au gouvernement fédéral — Pour en finir avec la violence faite aux femmes
Lee Lakeman, Johannah Pilot et Bonnie Agnew, 1993
Comité canadien d'action sur le statut de la femme
234, av. Eglinton est
Bureau 204
Toronto (Ont.)
M4P 1K5
Tél. : (416) 932-1718
Téléc. : (416) 932-0646

À la rencontre de nos besoins : manuel sur l'accessibilité aux maisons de transition
Shirley Masuda et Jillian Ridington, 1990
DAWN Canada (Réseau d'action des femmes handicapées du Canada)
Vancouver (C.-B.)

Abuse in lesbian relationships: A handbook of information and resources
Laurie C. Chesley, Donna MacAuley et Janice L. Ristock, 1992
Toronto Counselling Centre for Lesbians and Gays
308-517, rue College
Toronto (Ont.)
M6G 4A2

Access checklist
DAWN Ontario
180, rue Dundas ouest
Bureau 210
Toronto (Ont.)
M5G 1Z8

After the Montreal Massacre (vidéo)
Office national du film, 1990
Services des ventes et services à la clientèle
C.P. 6100
Station Centre-ville
Montréal (Qué.)
H3C 3H5
Tél. : 1-800-267-7710
Téléc. : (514) 283-7564

Agissez en faveur de l'égalité, du développement et de la paix
Institut canadien de recherches sur les femmes
151, rue Slater
Bureau 408
Ottawa (Ont.)
K1P 5H3
Tél : (613) 563-0681
Téléc. : (613) 563-0682
Courrier électronique : criaw@sympatico.ca
Site web : http://www3.sympatico.ca/criaw

Analyse comparative entre les sexes : guide d'élaboration de politiques
Situation de la femme Canada, 1996
Ottawa (Ont.)

Apprendre à intervenir auprès des femmes violentées : synthèse d'une recherche-action sur une expérience de formation féministe
Ann Paquet-Deehy, Maryse Rinfret-Raynor et Ginette Larouche, 1992
Université de Montréal
Montréal (Qué.)

Après l'agression (vidéo)
B.C. Institute against Family Violence
409, rue Granville
Bureau 551
Vancouver (C.-B.)
Tél. : (604) 669-7055
Téléc. : (604) 669-7054
Courrier électronique : bcifv@direct.ca

Arrêter la violence envers les femmes : les hommes peuvent contribuer aux solutions
Vis-à-vis, printemps 1994, vol. 11, nº 4
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

A.S.A.P. : programme de lutte contre la violence en milieu scolaire
Suderman, Jaffe et Schiek, 1993
London Family Court Clinic
254, rue Pall Mall
Bureau 200
London (Ont.)
N6A 5P6
Tél. : (519) 679-7250
Téléc. : (519) 675-7772

Au-delà de la montagne : ressources de concertation sur la violence familiale [trousse]
Projet interdisciplinaire sur la violence familiale, 1993
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Best practice guidelines for health-care providers working with women who have been abused
Metro Woman Abuse Council, 1997
Station 1092
9e étage
Metro Hall
55, rue John
Toronto (Ont.)
M5V 3C6
Tél. : (416) 392-5882
Téléc. : (416) 392-3707

Briser le cycle : l'apport des collectivités
Alberta Office for the Prevention of Family Violence, 1994
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Children of battered women
Peter Jaffe, David Wolfe et Susan Kaye Wilson, 1990
Newbury Park (Californie): Sage Publications
2455, rue Teller
Thousand Oaks (Californie) 91320-2218

Décider de réagir : les adolescents et les agressions sexuelles
F. Mathews, 1993
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Démocratisation de l'excellence : l'expérience des centres de recherche sur la violence familiale et sur la violence envers les femmes
Alliance de cinq centres de recherche sur la violence (pour contacter ces organismes, voir les détails à la p. 61)
Centre national d'information sur la violence dans la famille, 1998
Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Doublement victimisées : femmes, violence et VIH
Vis-à-vis, printemps 1996, vol. 13, nº 3.
Conseil canadien de développement social
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Educating for change: Recommended materials on violence against women
Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 1995
Collège universitaire, pièce 101
London (Ont.)
N6A 3K7
Tél. : (519) 661-4040
Téléc. : (519) 661-3491

Enquête sur la violence envers les femmes : faits saillants
Statistique Canada, 1993
Parc Tunney
Ottawa (Ont.)
Tél : 1-800-387-2231
Téléc. : (613) 951-6615

Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées, 1992-1993 : faits à signaler
Statistique Canada, 1995
Parc Tunney
Ottawa (Ont.)
Tél : 1-800-387-2231
Téléc. : (613) 951-6615

Espoirs et déceptions dans le domaine des femmes battues : progrès, dilemmes et perspectives de prévention
Linda MacLeod, 1988
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Établissement de la plate-forme d'action : Propositions du CCCSF
Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1994
Ottawa (Ont.)

Families working together: a group program for women and their children who have experienced violence
PEI Transition House Association
81, rue Prince
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 4R3
Tél. : (902) 894-3354
Téléc. : (902) 368-7180

For men to think about... You may be becoming or already are an abusive man
Education Wife Assult
Toronto (Ont.)
Tél. : (416) 968-3422
Téléc. : (416) 968-2026

From dark to light: Regaining a caring community: Final activity report
Katherine R. Koski et Diane Mahoney, 1995
Yellowknife: Status of Women Council
Yellowknife (T.N.-O.)

Guide de ressources en matière de violence familiale à l'intention des communautés autochtones
D. McTimoney, 1993
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Guide sur la violence familiale à l'intention des spécialistes de la dentisterie
D. Denham et J. Gillespie, 1994
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Harm's way: The many faces of violence and abuse against persons with disabilities
Institut G. Allan Roeher, 1995
Institut Roeher
North York (Ont.)

Health-related costs of violence against women: The tip of the iceberg
Tannis Day, 1995
Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants
Collège universitaire, pièce 101
London (Ont.)
N6A 3K7
Tél. : (519) 661-4040
Téléc. : (519) 661-3491

Healthy relationships: A violence-prevention curriculum (3 volumes)
Andrew Safer, 1994
Men for Change
C.P. 33005
Halifax (N.-É.)
B3L 4T6
Tél. : (902) 422-8476
Courrier électronique : health@fox.nstn.ca

Hitting back at spousal abuse: A solution
Toronto Star
9 mars 1996, p. A1, A4
9 mars 1996, p. B1, B4+
13 mars 1996, p. A17
14 mars 1996, p. A21
15 mars 1996, p. A19
16 mars 1996, p. A1, A32
16 mars 1996, p. C1, C4+

Interventions dans les situations de violence familiale
Debra Tomlinson, 1995
Association canadienne des centres de vie autonome
350, rue Sparks
Bureau 1004
Ottawa (Ont.)
K1R 7S8
Tél. : (613) 563-2581
Téléc. : (613) 235-4497

Intervention du personnel du service des urgences en cas de violence familiale (manuel et vidéo)
D. Hotch, A. Grunfeld, K. Mackay et L. Cowan, 1995
Vancouver Hospital and Health Sciences Centre
Emergency Department
855, 12e avenue ouest
Vancouver (C.-B.)
V5Z 1M9
Tél. : (604) 875-4924
Téléc. : (604) 875-4872

Isolées apeurées et oubliées : les services aux immigrantes et aux réfugiées qui sont battues : besoins et réalités
Linda MacLeod, 1990
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Joining together against violence, An agenda for collaborative action
Janice L. Ristock et Lois Grieger, 1996
Association canadienne pour la santé mentale, siège social
2160, rue Yonge
3e étage
Toronto (Ont.)
M4S 2Z3
Tél. : (416) 484-7750
Téléc. : (416) 484-4617

Juristat, bulletin de service
Centre canadien de la statistique juridique
Statistique Canada
Parc Tunney
Ottawa (Ont.)
Tél. : 1-800-387-2231
Téléc. : (613) 951-6615

L'action communautaire grâce aux fonds fédéraux : quelques points marquants de l'initiative fédérale sur la violence familiale
Vis-à-vis, hiver 1995-1996, vol. 13, no1.
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

La violence, à vous de réagir [vidéo et audio]
Association canadienne des radiodiffuseurs, 1996
Red Motel Pictures Corp.
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

La violence conjugale et le milieu de travail
Donna Denham et Joan Gillespie, 1993
Conseil canadien de développement social
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

La violence conjugale et ses conséquences sur les enfants (fiche d'information)
London Family Court Clinic, 1996
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

La violence est inacceptable peu importe la langue
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ministère de la Justice du Canada, 1995
Justice Canada (Communications)
284, rue Wellington
Ottawa (Ont.)
K1A 0H8
Tél. : (613) 957-4222
Téléc. : (613) 954-0811

La violence et son incidence sur les jeunes et leur sexualité : conséquences au niveau des programmes et services
Lousie Hanvey, 1995
Service de la santé mentale
Division des soins et des problèmes de santé
Direction des systèmes de santé
Santé Canada
Ottawa (Ont.)

La violence familiale à l'égard des femmes handicapées — feuillet de renseignements
Bridget Rivers-Moore, 1993
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

La violence familiale au sein des collectivités autochtones : une perspective autochtone (fiche d'information)
Karen Green, 1996
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

La violence familiale et l'abus des substances (fiche d'information)
Colin Campbell et Julie Devon Dodd, 1994
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

La violence familiale : perspectives autochtones
Vis-à-vis, printemps 1993, vol. 10, nº 4.
Conseil canadien de développement social
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

La violence ou la vie
Conseil des églises pour la justice et la criminologie, 1995
507, rue Bank
Ottawa (Ont.)
K2P 1Z5
Tél. : (613) 563-1688
Téléc. : (613) 237-6129

Le moment de réfléchir : changements et défis
Vis-à-vis, printemps 1995, vol. 12, nº 4.
Conseil canadien de développement social
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Le racisme combiné au sexisme
Vis-à-vis, été 1994, vol. 12, nº 1
Conseil canadien de développement social
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Le secteur des soins de santé et la violence faite aux femmes
Lousie Hanvey et Dianne Kinnon, 1993
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Les questions relatives à la violence : un guide de formation interdisciplinaire à l'intention des professionnelles et professionnels de la santé
Lee Ann Hoff, 1994
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

LIEN : La trousse éducative, Violence contre les femmes et usage d'alcool et de drogues
Fondation de la recherche sur la toxicomanie, 1995
ARF Public Affairs
33, rue Russell
Toronto (Ont.)
M5S 2S1

Lignes directrices sur la violence familiale à l'intention des infirmières
Association des infirmières et infirmiers du Canada, 1992
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Liste des publications disponibles auprès du Centre national d'information sur la violence dans la famille
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada, 1998
Ottawa (Ont.)

Listening to the thunder — Advocates talk about the battered women's movement
Leslie Timmons, 1995
Women's Research Centre
2245, rue Broadway ouest, bureau 101
Vancouver (C.-B.)
V6K 2E4
Tél. : (604) 734-0485
Téléc. : (604) 734-0484

Maisons de transition et d'hébergement pour femmes violentées au Canada
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada, 1998
Ottawa (Ont.)

Mettons fin à la violence faite aux femmes
Body Shop of Canada
33, route Kern
Don Mills (Ont.)
M3B 1S9
Tél. : 1-800-387-4592

Mid-island tribal council family-development project, Project manual
Jackie Major et Luce Carrier, 1995
Mid-island Tribal Council
C.P. 270
Chemainus (C.-B.)
V0R 1K0
Tél. : (604) 246-2729

Ne me dites pas de prendre un bain chaud : manuel de référence pour le personnel des centres d'aide
Shirley Masuda, 1995
DAWN Canada (Réseau d'action des femmes handicapées du Canada)
Vancouver, BC

Parents battus : violence faite aux parents par leur adolescent
Captain William Spry Community Centre, 1996
10, route Kitiston
Halifax (N.-É.)
B3R 2I7
Tél. : (902) 479-4487
Téléc : (902) 479-1177

Paying for violence: Some of the costs of violence against women in B.C.
Richard Kerr, 1996
Ministère de l'égalité des femmes
Victoria (C.-B.)

Plan de service pour les femmes violentées
Centre de ressources communautaires de Gloucester, 1993
Centre commercial Beacon Hill
2339, chemin Ogilvie
2e étage
Ottawa (Ont.)
K1J 8M6

Policy on the criminal justice system response to violence against women and children, Part 1
Ministère du procureur général, 1993
Imprimeur de la Reine
Victoria (C.-B.)

Polytechnique, 6 décembre
Louise Malette et Marie Chalouh
(dir. de la publ.), 1991
Gynergy Books
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Progrès réalisés dans la prévention de la violence envers les femmes
Linda MacLeod, 1994
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Reaching in, Reaching out
Fondation Muriel McQueen Fergusson
Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale
C.P. 4400
Fredericton (N.-B.)
E3B 5A3

Répertoire canadien des programmes de traitement pour les hommes violents envers leur conjointe
Centre canadien de la statistique juridique, 1993
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Répertoire commenté des rapports de recherche produits par les cinq centres de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes et aux enfants
Allliance de cinq centres de recherche sur la violence (pour contacter ces organismes, voir les détails à la p. 61)
Centre national d'information sur la violence dans la famille, 1998
Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Réponse aux allégations formulées contre l'enquête sur la violence envers les femmes
Centre canadien de la statistique juridique, 1995
Statistique Canada
Parc Tunney
Ottawa (Ont.)
Tél. : 1-800-387-2231
Téléc. : (613) 951-6615

Resistance to change: Exploring the dynamics of backlash
Olena Hankivisky, 1996
Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants
Collège universitaire, pièce 101
London (Ont.)
N6G 3K7
Tél. : (519) 661-4040
Téléc. : (519) 661-3491

Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe
Karen Rodgers, 1994
Industrie, Sciences et Technologie Canada, Statistique Canada
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Selected estimates on the costs of violence against women
Lorraine Greaves, Olena Hankivisky et Jo Ann Kingston-Riechers, 1995
Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants
Collége universitaire, pièce 101
London (Ont.)
N6A 3K7
Tél. : (519) 661-4040
Téléc. : (519) 661-3491

Semaine sans violence
YWCA
Siège social
590, rue Jarvis
5e étage
Toronto (Ont.)
M4Y 2J4
Site Web : www.ywcacanada.ca

Standards and intervention guidelines for men who abuse: Best practice guidelines
Metro Woman Abuse Council, 1996
Station 1092
9e étage
Metro Hall
55, rue John
Toronto (Ont.)
M5V 3C6
Tél. : (416) 392-5882
Téléc. : (416) 392-3707

Taking action: A union guide to ending violence against women
Deborah Prieur et Mary Rowles, 1992
Canadian Federation of Labour
Burnaby (C.-B.)

The family violence court of Winnipeg
Jane Ursel, 1992
University of Manitoba
Winnipeg (Man.)

The impact of violence on mental health: A guide to the literature
Janice Ristock, 1995
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Training and education project for responding to abuse in lesbian relationships: Final report
Balan, Chorney and Ristock, 1995
Women's Studies Program
330, rue Fletcher
Immeuble Argue
University of Manitoba
Winnipeg (Man.)
R3T 5V5
Tél. : (204) 474-9108
Téléc. : (204) 474-7601
Courrier électronique :
ristock@cc.umanitoba.ca

Traitement abusif des enfants, droits de garde et de visite
Vis-à-vis, hiver 1993, vol. 10, nº 3.
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Un chez soi pour les femmes victimes de violence
Vis-à-vis, automne 1994, vol. 12, nº 2.
Conseil canadien de développement social
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Un nouvel horizon—Éliminer la violence, atteindre l'égalité
Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993
Ministère des Approvisionnements et des Services
Ottawa (Ont.)

Violence dans les fréquentations—fiche d'information
Katherine Kelley, 1995
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Vis-à-vis
Bulletin d'information national sur la violence familiale
Conseil canadien de développement social
Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada
Ottawa (Ont.)

Woman abuse: A sociological story
Walter S. DeKeseredy et Linda MacLeod, 1997
Harcourt Brace
Toronto (Ont.)

Women who experienced woman abuse and child sexual abuse: Deaf, hard of hearing, deaf blind, late deafened and oral deaf... A resource manual for service providers
Amethya Weaver; Klinic Community Health Centre, 1995
Winnipeg (Man.)

Workplace learnings about woman abuse — A guide for change 2
Donna Denham, Joan Gillespie et Barbara Cottrell, 1994
Crime Prevention Society of Nova Scotia
Halifax (N.É.)

You never hurt the one you love campaign
Nova Scotia Family Violence Prevention Initiative
Immeuble Johnston
5e étage
5182, rue Prince
C.P. 696
Halifax (N.É.)
B3J 2T7